

Galilée, ses travaux scientifiques et sa condamnation

Louis-Antoine Dessaulles

LU AVEC LIREGRATUITEMENT.COM

Livre libre de droits, lisible gratuitement en ligne et en quinze minutes par jour.

GALILÉE SES TRAVAUX SCIENTIFIQUES ET SA CONDAMNATION.

Le jour qui vit mourir Michel Ange vit naître Galilée, le fondateur de la philosophie expérimentale, le père de la science moderne ; le plus illustre savant de son époque, le premier professeur de son temps, et dans la science le maître de l'Europe.

Avant lui on ignorait presque entièrement les règles qui doivent guider l'esprit dans l'étude de la nature. Ce qui frappe le plus, dans les ouvrages scientifiques du XVI siècle, est le manque de philosophie, le défaut de justesse dans l'appréciation. On n'y trouve presque pas de méthode, la vérité n'y perce qu'à travers de monstrueuses erreurs, la prolixité de style surpasse toute croyance ; et l'on cherche vainement à s'expliquer comment les savants de ce temps, qui, dans les arts et les lettres, montraient tant de talent et de goût, pouvaient, sans examen, adopter les opinions les plus erronées, quelquefois même les plus ridicules, — pouvaient admettre, sans discussion des faits, les erreurs les plus manifestes. Jusqu'à Galilée, les hommes qui s'occupaient de science paraissaient chercher, dans l'étude de la nature physique, plutôt le merveilleux que le vrai : et on est vraiment tenté de croire que le vrai leur paraissait peu digne d'exercer l'attention, de provoquer l'étude du philosophe.

Les phénomènes extraordinaires exerçaient seuls la sagacité des savants qui eussent cru déroger en observant attentivement mille effets naturels que nous voyons tous les jours se passer sous

nos yeux ; et on a mis en quelque sorte des siècles à s'apercevoir que, pour expliquer les faits les plus étranges que présente la nature, il fallait d'abord chercher et comprendre les causes des faits les plus ordinaires et qui paraissent les moins remarquables.

Le balancement d'une lampe à la voûte d'une église, la chute d'une pierre, sont des faits bien simples en eux-mêmes, et pourtant c'est de l'observation de ces faits si simples et si longtemps dédaignés, que des hommes de génie ont déduit les principales lois de la nature ; c'est l'observation de ces faits qui les a conduits aux plus brillantes et aux plus utiles découvertes dont s'enorgueillisse la science.

Avant Galilée, les esprits les plus éminents paraissent n'avoir pas même soupçonné l'existence des erreurs infinies qui faisaient le fond de tous les systèmes de philosophie ou d'enseignement. Ils acceptaient tout sur la foi d'un nom célèbre, d'une opinion un peu générale. Ce qu'ils recherchaient avec passion, c'était l'extraordinaire, le surnaturel, ou ce qui leur paraissait l'être. Galilée se fraya une autre route, et s'appliqua évidemment à dégager l'erreur de la vérité ; à discuter les opinions, les systèmes scientifiques ; à approfondir les croyances populaires adoptées aveuglément par les hommes d'étude ; à remonter des effets aux causes ; à étudier les faits naturels dont les causes étaient restées inexpliquées. Ce fut une véritable révolution qu'il opéra dans la philosophie, dans la science, dans l'enseignement. Le caractère spécial de ce grand esprit, c'est la critique des faits, la recherche de leur raison d'être ; son côté le plus saillant, c'est la faculté d'observation, je dirais presque l'intuition des lois naturelles, des causes premières. L'œuvre de Galilée, dans le monde savant, c'est la création de la philosophie de la science. Il est sans contredit le

fondateur de l'enseignement moderne, le régénérateur de l'esprit philosophique. Aucun des savants ses contemporains n'a su au même degré que lui écarter toute idée purement spéculative, tout esprit de système ; aucun ne s'est astreint autant que lui à se renfermer strictement dans le vrai.

Enfin cet homme remarquable ne fut pas seulement grand géomètre, grand astronome, mais il fut aussi, — et cela ne paraît pas avoir été compris de tout le monde, — il fut aussi le plus profond philosophe de son temps et le réformateur de la philosophie naturelle à laquelle il donna pour bases l'observation, l'expérience et l'induction, ce que personne n'avait fait avant lui.

C'est à Florence que Galilée passa sa première jeunesse. Il montra de très bonne heure de merveilleuses dispositions pour la mécanique, et fabriquait de ses mains des modèles de toutes sortes de machines. Son père l'avait d'abord destiné au commerce ; mais voyant les progrès étonnants qu'il faisait dans l'étude des langues savantes et de la logique, son aptitude à la peinture et à la mécanique, ses succès surprenants dans la musique, il abandonna bientôt l'idée d'en faire un marchand de laine, et voulut qu'il se livrât à l'étude de la médecine, seule science qui pût alors conduire rapidement à la fortune.

Ce fut pour étudier cette profession que son père l'envoya à Pise, à l'âge de dix-sept ans. Son esprit observateur s'y révéla en mainte occasion, et surtout un jour qu'étant dans la cathédrale de Pise, il observa les oscillations d'une lampe suspendue à la voûte, et que le vent balançait. Les oscillations étaient tantôt plus grandes, tantôt plus petites, mais il remarqua que quelque fût leur amplitude, elles conservaient à peu près la même durée. Il put constater assez exactement l'égalité de durée des diverses

amplitudes en se servant des battements de son pouls comme moyen de comparaison. On croit que ce fut là le point de départ des découvertes que fit plus tard Huygens sur le pendule, dont on se servit peu après pour mesurer le temps, et, par un rapprochement assez remarquable, les oscillations du pendule sont devenues une des meilleures démonstrations, et rendent sensible à l'œil le fait du mouvement de la terre, dont Galilée eut tant de peine à faire accepter la théorie.

Àl'âge de dix-neuf ans, il se consacra presqu'exclusivement à l'étude de la géométrie. Son professeur, Ricci, lui fit cadeau d'un Archimède, ce qui porta son goût pour l'étude jusqu'à la passion ; et de ce moment il fit, dans la science, des pas de géant, et se rendit maître en peu de temps des vérités contenues dans les ouvrages d'Euclide et d'Archimède.

Àvingt-et-un ans, il avait perfectionné la théorie des centres de gravité des solides, et comme sa réputation commençait à s'étendre, son père, qui succombait sous la charge d'une nombreuse famille, demanda pour lui une bourse au Grand-Duc de Toscane. Mais il fut refusé, et Galilée, ne recevant aucun encouragement, fût bientôt obligé, vu sa pauvreté, de quitter l'université de Pise avant d'avoir pu recevoir le degré de docteur.

Malgré cela, son nom était déjà devenu célèbre : il correspondait régulièrement avec un grand nombre de savants connus dans toute l'Europe. Le marquis Del Monte, géomètre distingué de cette époque, le surnommait l'Archimède de son temps, et publiait partout que depuis la mort de l'illustre Sicilien, on n'avait pas encore vu un génie pareil.

Ses amis firent plusieurs tentatives inutiles pour le faire nommer professeur à Bologne ; mais enfin ils réussirent, en 1589, à lui faire donner la chaire de mathématiques de l'université de Pise, avec un traitement de soixante écus par an, ou environ vingt sous par jour.

C'était à peine une aumône, et néanmoins, il était alors dans une si grande détresse qu'il regarda sa nomination comme une bonne fortune. Vous voyez qu'à cette époque, ce n'était pas par un chemin semé de roses que l'on parvenait à la célébrité.

Aussitôt qu'il eut pris possession de sa chaire, Galilée se prononça ouvertement contre l'enseignement et les doctrines des Péripatéticiens. Il avait trop d'indépendance d'esprit pour adopter et se soumettre aveuglément à toutes les puériles routines de l'enseignement de cette époque, qui n'avaient d'autre effet que de rétrécir l'entendement et d'arrêter l'essor de l'intelligence. C'était alors, vu l'influence énorme que l'ignorance générale donnait aux sectateurs de l'École d'Aristote, un acte d'énergie et de courage que de se prononcer ouvertement contre leur absurde système ; et ce fut sans aucun doute la guerre constante qu'il fit aux incroyables niaiseries dont les Péripatéticiens surchargeaient l'enseignement, qui lui valut les persécutions incessantes et acharnées qu'il eut à subir plus tard. Avec les ignorants ou les fanatiques, on n'a jamais raison impunément.

C'est pendant la première année de son professorat à Pise que Galilée commença ses recherches sur la chute des corps et fit la découverte des lois suivant lesquelles la pesanteur s'exerce sur tous les corps de la nature.

Il élucida ses recherches et confirma ses découvertes par de nombreuses expériences faites du sommet de la tour penchée de Pise. C'est là qu'il posa les bases de la dynamique, science qu'il créait ainsi à 25 ans. Il prouva par l'expérience ce que Benedetti avait essayé de démontrer par le raisonnement seulement : « que tous les corps tombent de la même hauteur dans des temps égaux, » (dans le vide, bien entendu,) et il alla beaucoup plus loin que le savant Vénitien, en démontrant que les vitesses étaient proportionnelles aux temps, et que les espaces parcourus par un corps qui tombe sont entre eux comme les carrés des vitesses.

C'est au sujet de ces découvertes, qui paraissent si simples et si faciles à ceux qui les reçoivent toutes faites avec leurs nombreuses et importantes applications, que Lagrange s'exprime en ces termes, dans sa mécanique analytique :

La dynamique est la science des forces accélératrices ou retardatrices, et des mouvements variés qu'elles doivent produire. Cette science est due exclusivement aux modernes, et c'est Galilée qui en a jeté les premiers fondements. Avant lui on n'avait considéré les forces qui agissent sur les corps qu'à l'état d'équilibre ; et quoiqu'on ne pût attribuer l'accélération du mouvement des corps pesants dans leur chute qu'à l'action constante de la gravité, personne encore n'avait réussi à déterminer les lois de ces phénomènes d'après une cause si simple. Galilée a fait le premier ce pas important et a ouvert par là une carrière nouvelle et immense à l'avancement de la mécanique. La découverte des satellites de Jupiter, des phases de Vénus, des taches du soleil, que Galilée fit plus tard, ne demandaient que des télescopes et de l'assiduité ; mais il fallait un génie extraordinaire pour démêler les véritables lois de la nature, dans des faits que les savants

avaient eus journellement sous les yeux et dont les causes ou l'explication leur avaient toujours échappé. Les découvertes de Galilée sur la chute des corps ne lui procurèrent pas, de son vivant, autant de célébrité que ses découvertes dans le Ciel, mais elles font aujourd'hui la partie la plus solide et la plus réelle de la gloire de ce grand homme, parce que ce sont elles qui prouvent le mieux la force extraordinaire de son intelligence. »

Et, en effet, n'aurait-il d'autre gloire que d'avoir déterminé, par son observation personnelle, la trajectoire que décrit un corps qui s'écarte, dans sa chute, de la ligne verticale, que cette découverte seule eût suffi pour le faire classer parmi les génies hors-ligne.

Galilée, suivant les habitudes de ce temps, avait été engagé pour trois ans. Quoique son traitement fut tout à fait indigne d'un pareil professeur et évidemment insuffisant, (nous avons vu qu'il n'excédait pas vingt sous par jour,) la pauvreté de sa famille rendait impérieuse pour lui la nécessité de le renouveler. Cependant, comme il était naturellement d'une grande indépendance d'esprit et de caractère, il aima mieux risquer son avenir que de céler la vérité. Voici à quelle occasion.

Jean de Médicis, fils naturel du Grand-Duc de Toscane, et qui se croyait grand architecte et grand ingénieur, avait inventé une machine à draguer. Côme de Médicis chargea Galilée d'examiner cette machine. Celui-ci lui trouva des défauts graves et les signala au Grand-Duc. Cette franchise rendit furieux l'auteur de la machine, qui se plaignit hautement et attaqua Galilée avec violence. Tous les professeurs péripatéticiens de la Toscane, qui étaient les ennemis ardents de Galilée, parce qu'il n'acceptait pas aveuglément l'autorité d'Aristote, profitèrent de cette occasion pour se

venger de lui, et appuyèrent les réclamations de Jean de Médicis. Tous les moines se déclarèrent pour leurs chefs, et cette affaire prit des proportions telles que Galilée se vit sur le point d'être renvoyé de sa chaire. Il n'attendit pas qu'on le chassât et se retira de lui-même à Florence. Il était dans sa destinée d'être persécuté, soit pour découvrir la vérité, soit pour la soutenir avec indépendance.

Ses amis et admirateurs s'intéressèrent de nouveau à son sort, et le marquis Del Monte, aide de son frère le Cardinal Del Monte, lui fit obtenir la chaire de mathématiques à l'université de Padoue. Galilée s'y rendit en 1592, et, dit un de ses biographes, « il se plaisait à raconter dans sa vieillesse que la malle qu'il emporta de Florence pesait beaucoup moins de cent livres et contenait tout ce qu'il possédait au monde. »

Ce fut pendant les premières années de son séjour à Padoue qu'il inventa le thermomètre, invention qui a été attribuée à plusieurs savants, mais dont la première idée lui appartient certainement. Son instrument n'approchait pas sans doute de la perfection des thermomètres actuels, mais, là comme ailleurs, Galilée avait donné le point de départ, et avait reconnu une cause et un fait naturel inobservés avant lui. Ses successeurs n'ont fait que perfectionner sa découverte.

Or, dit M. Libri, la véritable physique, la physique du poids et de la mesure, la physique exacte en un mot, ne prit naissance que du jour où cet instrument fut inventé. »

C'est vers le même temps que Galilée inventa le compas de proportion, instrument presqu'indispensable aux ingénieurs et qui eut un succès si extraordinaire qu'un nommé Balthazar Ca-

pra, de Milan, voulut s'approprier cette invention. Il en résulta un procès devant une commission chargée d'examiner l'affaire, et Capra fut convaincu de plagiat et couvert de honte.

Galilée eut quelquefois à se plaindre de ses contemporains sous ce rapport. Comme tous les esprits d'élite, il était d'une excessive libéralité, et, d'ailleurs, il aimait la science pour elle-même et en dehors de toute idée de gain ou d'intérêt personnel. Ainsi, il communiquait volontiers ses recherches et laissait prendre copie de ses manuscrits sans s'occuper de faire constater l'époque de ses découvertes ; aussi plusieurs personnes eurent-elles l'indiscrétion d'abuser de sa complaisance. Il est même assez probable que si on ne chercha pas à lui ravir un plus grand nombre de ses découvertes scientifiques, c'est que plusieurs étaient si peu comprises et tellement en avant de l'état de la science à cette époque, qu'on les regardait souvent comme des absurdités ou des rêveries.

Quand les six premières années de son professorat à Padoue furent expirées, Galilée fut continué dans sa chaire, et on augmenta son traitement. Son enseignement avait acquis un succès européen. Ses élèves étaient devenus si nombreux qu'il n'y avait plus, à Padoue, de salle assez vaste pour les contenir tous. Ils l'entouraient partout : dans les rues, à la promenade, et même à table ; et comme ce grand homme n'était pas riche en linge, il leur donnait des feuilles de papier en guise de serviettes.

Dans les premiers mois de l'année 1609, un nouveau champ à explorer se présenta au génie de Galilée. On venait d'inventer en Hollande les lunettes d'approche. Le bruit se répandit en Italie qu'on y avait fabriqué un instrument qui avait la propriété de faire voir les objets éloignés comme s'ils n'étaient qu'à une petite

distance. On n'avait néanmoins aucuns détails sur la forme de l'instrument.

Galilée réfléchit là-dessus une nuit entière, et dès le matin il construisit le télescope qui a pris son nom. Il lui donna en peu de temps divers perfectionnements et finit par obtenir un grossissement de mille fois en surface. Cette création excita dans Venise un enthousiasme extraordinaire ; et le Sénat confirma Galilée dans la possession de sa chaire pour toute sa vie, et porta son traitement à mille florins par année.

Galilée, dans une de ses lettres, nous apprend lui-même que, pour satisfaire l'immense curiosité que sa découverte excita, il fut obligé de se tenir, pendant plus d'un mois, au prix des plus grandes fatigues, à côté de son instrument, pour en montrer les effets à la multitude de ceux qui voulaient en juger par eux-mêmes.

« Les tours et les clochers de Venise, dit un auteur contemporain, sont littéralement couverts de curieux qui, le télescope en main, regardent les vaisseaux voguer sur l'Adriatique, et les gondoles glisser dans les canaux et les lagunes. »

Les Vénitiens n'avaient vu, dans l'invention de Galilée, qu'un moyen de surprendre ou d'éviter les ennemis de la République, et de s'assurer l'empire de la mer. Galilée songea, lui, à explorer un tout autre domaine, et, dirigeant son télescope vers les astres, il se mit à étudier les profondeurs du Ciel, et le plus magnifique comme le plus sublime domaine de la science se trouva conquis.

Jusqu'alors on avait cru que les phénomènes célestes étaient, tant par leur éloignement infini que par leur nature propre, absolument inaccessibles aux études et aux recherches de l'homme, et

on les regardait comme les secrets du Créateur. Au moyen de son instrument, Galilée contempla, dans l'immensité, des phénomènes qu'aucun œil humain n'avait encore aperçus : la lune lui apparut hérissée de montagnes plus élevées que celles de la terre, et sillonnée par des vallées profondes ; il découvrit les phases de Vénus, puis les quatre satellites de Jupiter ; reconnut que la voie lactée n'est qu'un amas d'étoiles, que les lunettes ne grossissent pas les étoiles fixes ; il remarqua aussi la libration de la lune, la lumière cendrée, la figure de Saturne ; observa les nébuleuses ; détermina les orbites et les périodes des révolutions des satellites de Jupiter ; appliqua les éclipses de ces satellites à la détermination des longitudes en mer ; aperçut les taches du soleil, et en déduisit le fait de la rotation de cet astre sur lui-même, — découverte que Fabricius faisait exactement dans le même temps ; — enfin toutes ses observations le convainquirent de la vérité du système de Copernic, qu'il avait déjà adopté, et il crut dès lors invinciblement à la fixité du soleil au centre du monde, et à la rotation de la terre sur elle-même et autour du soleil.

Toutes ces magnifiques découvertes se succédèrent rapidement ; chaque semaine en voyait naître une nouvelle ; l'étonnement fut à son comble, l'enthousiasme impossible à décrire ; le Grand-Duc de Toscane lui témoigna son admiration par de riches présents ; l'Empereur Rodolphe lui fit demander l'explication de ses secrets ; et le Roi de France lui fit demander des astres qui porteraient son nom.

Tant de génie et de gloire soulevèrent autour de Galilée des jalousies et des haines proportionnées à ces magnifiques succès. Les Péripatéticiens nièrent ces découvertes avec fureur, prétendirent que ce n'étaient là qu'illusions produites par le diable sur

les verres des lunettes ; plusieurs affirmèrent, avoir eu en leur possession, pendant des nuits entières, le télescope de Galilée, et n'y avoir rien vu de ce que l'astrologue comme ils l'appelaient, avait cru découvrir ; d'autres enfin refusèrent même de mettre l'œil au télescope, bien convaincus, disaient-ils que cet instrument de sortilège et de magie leur ferait voir le diable en personne. Ainsi on ne sait quoi l'emportait, de l'imbécillité, de l'ignorance ou de la mauvaise foi.

C'est de ce moment que le fanatisme commença à gronder sourdement. Néanmoins, tant que Galilée resta dans les États de Venise, il fut protégé contre les haines des esprits arriérés ; car l'inquisition n'avait pas, sous le gouvernement de Venise, la puissance que, pour le malheur de Galilée et de l'avancement de la science, elle possédait dans la Toscane et dans les États de l'Église.

Galilée était donc enfin entré dans une phase de prospérité et d'aisance qui lui avait toujours été inconnue. Son nom se répétait d'un bout à l'autre de l'Europe ; il comptait à Padoue et à Venise surtout des amis dévoués et puissants qui l'eussent sans doute mis à l'abri des odieuses persécutions dont le gouvernement de Toscane ne put le préserver ; rien ne l'entravait dans ses travaux ni dans la libre expression de sa pensée, car, à Venise, on jouissait de plus de liberté que partout ailleurs dans tout ce qui était purement du domaine de la philosophie.

Ce fut donc une bien fatale détermination que celle qu'il prit tout-à-coup de retourner en Toscane. On ne sait pas exactement quels furent ses véritables motifs. Il avait été maltraité par les Médicis ; il ne pouvait plus, en Toscane, compter sur la protection des amis qu'il laissait à Venise : car à cette époque où les

droits de l'individu, n'avaient pas d'existence, en quelque sorte, personne ne pouvait se passer de protection s'il revenait dans un pays où les péripatéticiens avaient toute influence, et ils étaient, généralement parlant, ses ennemis, parce qu'il avait tué la scolastique et ses misérables routines ; il revenait, lui, un des esprits les plus énergiques et les plus indépendants qui aient existé, dans un pays où il allait se trouver à la merci de l'Inquisition, ce terrible tribunal dont la mission et la tâche ont été de tout temps de blâmer tout changement, de repousser toute amélioration, d'enrayer tout progrès, d'anéantir toute découverte, de comprimer toute intelligence, de tuer toute liberté, de détruire toute indépendance d'esprit, de prohiber toute manifestation de raison et de génie, de proscrire toute expression libre de la pensée humaine ; — il laissait un État fort et indépendant pour passer à l'obédience d'un prince encore mineur, circonvenu par des influences redoutables, et qui n'avait ni la puissance politique, ni la force d'esprit nécessaires pour tenir tête soit à la Cour de Rome, soit au pouvoir occulte de l'Inquisition, et néanmoins, en dépit de toutes ces raisons, que ses amis firent valoir de leur mieux, il commit la faute irréparable de retourner à Florence sur l'invitation que lui en fit le Grand-Duc, qui le nomma son premier mathématicien, mais avec un traitement inférieur à celui dont il jouissait à Padoue. Telle a été la source de tous ses malheurs. Pourtant nous n'en sommes pas encore arrivés à l'époque des persécutions qu'il eut à subir pour avoir eu, en quelque sorte, plus de génie que n'en comportait son siècle.

En 1611, à la sollicitation de plusieurs personnages éminents employés dans les plus hautes charges de l'Église, il se rendit à Rome et fit voir à tout le monde les remarquables nouveautés qu'il avait observées dans le Ciel. Presque tous les cardinaux

s'empressèrent d'aller lui témoigner leur admiration et de jouir, au moyen du télescope, de la vue des corps célestes dont l'augmentation de volume, produite par l'instrument, les jetait dans le dernier étonnement. À Rome comme à Venise la sensation fut immense, et Galilée retourna en Toscane couvert de gloire. Néanmoins les Péripatéticiens étaient à l'œuvre, et prétendaient toujours que les cieux étant incorruptibles, suivant l'expression d'Aristote, Galilée ne pouvait y trouver des changements ou des modifications à ce que la simple vue avait toujours permis d'y découvrir. Pour cette école, c'était une croyance inflexible que les astres se montraient à nos yeux tels qu'ils sont véritablement.

On est peiné de voir que le premier personnage important, qui ait jeté le cri d'alarme à propos des découvertes de Galilée soit le grand orateur et le grand publiciste des Jésuites, le cardinal Bellarmin. Il adressa plusieurs questions à ce sujet à l'astromone Clavius et à trois autres pères de la Compagnie de Jésus, qui, dans une réponse en date du 24 avril 1611, admirent quelques unes de ces découvertes comme vraies, tout en gardant le silence sur ce qui leur paraissait trop opposé aux préjugés de l'époque, dans les théories et les démonstrations de Galilée. On mettait la plus grande prudence même dans l'énonciation de la vérité.

C'est à son retour de Rome que Galilée inventa le microscope.

Tous les prodiges, toutes les merveilles de la création se trouvèrent ainsi dévoilés. Après le domaine de l'infiniment grand vint celui de l'infiniment petit ; après les soleils des sphères sans limites, les êtres invisibles, quoiqu'organisés, de notre terre ; après l'explication de ce monde dans lequel des millions de lieues ne forment qu'un point inappréciable de l'espace, l'exploration de cet autre monde non moins merveilleux dans lequel des millions

d'êtres organisés peuvent vivre sur un pouce quarré d'étendue ! Galilée avait en quelque sorte embrassé les deux infinis.

En 1612 Galilée publia son remarquable ouvrage sur les corps flottants.

Le Grand Duc de Toscane réunissait quelquefois les savants de Florence pour les faire discuter en sa présence sur les questions scientifiques qui occupaient leur attention. Dans une de ces discussions, quelques professeurs péripatéticiens prétendirent que c'était surtout la figure d'un corps plongé dans l'eau qui lui donnait la faculté de surnager, et non son poids intrinsèque. D'après cette lumineuse théorie, un morceau de fer taillé exactement comme un morceau de bois devait également flotter. Galilée n'eut, comme de raison, pas de peine à démontrer l'imbécilité et l'ignorance de ses adversaires, et c'est à cette occasion et pour les réfuter plus pleinement qu'il composa l'ouvrage dont je viens de parler, qu'il intitula : « Discours sur les choses qui surnagent et se meuvent dans l'eau. »

Galilée y établit la véritable théorie de l'équilibre des corps flottants et y cite de nombreuses observations qu'il avait faites lui-même, de phénomènes naturels qu'il explique d'après les vrais principes de la physique moderne. On y trouve pour la première fois établi le principe des vitesses virtuelles dont il déduit les principaux théorèmes de l'hydrostatique. La puissance de conception de cet homme extraordinaire était si grande qu'il semblait posséder l'intuition des lois fondamentales de la nature.

Cet ouvrage souleva d'incroyables clameurs et essuya les plus furieuses critiques de la part des moines péripatéticiens qui attaquèrent Galilée avec un acharnement dont on ne peut se faire au-

cune idée. Ils publièrent de nombreux écrits dans lesquels ils maintenaient, par des raisonnements merveilleux de bêtise et d'ignorance, la prétention que c'était uniquement la figure d'un corps qui le faisait flotter ; quelques uns traitaient Galilée de fou, de visionnaire, d'orgueilleux, d'imposteur, de sorcier, d'hérétique, de précurseur de l'Ante-Christ, de suppôt de Satan, de géomètre du Diable… Voilà les adversaires contre lesquels l'illustre savant eut à lutter presque toute sa vie. Cette fois, néanmoins, il chargea du soin de leur répondre le père Castelli, moine de l'ordre du Mont-Cassin, homme éminent de cette époque et d'un savoir étendu.

Galilée avait, fort jeune encore, adopté le système de Copernic sur le mouvement de la terre ; mais il avait toujours hésité à le soutenir publiquement, ne se sentant pas encore assez d'influence et de réputation pour braver les préjugés et le ridicule dont on avait partout essayé de couvrir l'illustre prêtre Polonais. Néanmoins il n'avait jamais manqué, dans ses conversations avec ses amis ou ses élèves, de leur présenter le système de Copernic comme le seul qui fût vrai et rationnel. Ce fut vers l'année 1612 qu'il donna plus de publicité à ses idées là dessus, et qu'il commença d'essayer de reformer l'opinion générale.

Alors on croyait universellement à l'immobilité absolue de la terre, que l'on croyait être le centre du monde. On s'appuyait, pour soutenir cette doctrine, sur quelques passages de la Bible. Au fond, comme Galilée le démontra, et comme on le reconnaît aujourd'hui partout et même à Rome, ces passages ne prouvaient rien contre le système de Copernic : on les prenait trop à la lettre et on les interprétait mal, voilà tout. Mais du moment que Galilée voulut essayer de faire comprendre cette erreur d'interprétation

et y substituer son interprétation propre qui était la véritable, il n'y eut qu'un cri général de réprobation parmi les moines contre ce laïque téméraire qui s'arrogeait le droit d'interpréter l'Évangile, et qui osait prétendre qu'avant lui le clergé, seul juge en pareille matière, l'avait mal interprété. Cette tactique eût son effet, et, sauf quelques brillantes exceptions, tout le clergé des États Romains et de la Toscane se prononça contre lui. Ses plus ardents adversaires furent les Dominicains et les Jésuites.

Ce fut en Toscane même que les premiers symptômes de persécution contre le grand astronome se déclarèrent.

L'Archevêque de Florence, l'Évèque de Fiesole, et le proviseur de l'université de Pise, l'attaquèrent sans ménagement ; et d'un autre côté l'Évêque Campioli, le père Foscarini et le père Castelli le défendirent avec vigueur.

La polémique devint ardente, et Galilée ainsi que les prêtres savants et illustres qui le défendaient furent proclamés hérétiques et menacés de l'intervention du Saint Office.

Le père Caccini entre autres, Dominicain, prononça à Florence un sermon virulent dans lequel il démontrait que « la géométrie est un art diabolique et que les mathématiciens devraient être bannis de tous les États comme auteurs et fauteurs de toutes les hérésies. »

C'était là attribuer à la géométrie une tendance passablement en dehors de son objet.

D'un autre côté, Maraffi, général des Dominicains, écrivait à Galilée qu'il était peiné de ces attaques ; mais, dit-il, pour mon

malheur, je participe, par ma position, à toutes les bêtises que peuvent dire trente ou quarante mille moines.

La lecture de toute cette polémique, très ennuyeuse à cause de l'incroyable prolixité de style de plusieurs de ses auteurs, fait voir clairement que le petit nombre des membres du clergé qui défendirent Galilée à cette époque étaient incomparablement supérieurs à la foule de ceux qui condamnaient ses doctrines, et s'il avait contre lui les gros bataillons, il n'y a nul doute qu'en fait de talent et surtout de savoir réel, de compétence scientifique, il ne comptât en sa faveur ce qu'on peut appeler la bonne compagnie ; car les noms de tous ses défenseurs, prêtres, sont restés célèbres dans la science, pendant que presque tous les professeurs et théologiens qui l'attaquèrent avec tant de passion et d'injustice sont aujourd'hui parfaitement inconnus. Leurs noms mêmes ne nous sont parvenus que grâce à la défense.

Les théologiens adverses à Galilée s'appuyaient principalement sur ce passage de la Bible où il est dit que Josué arrêta le soleil, pour démontrer que les nouvelles théories étaient en contradiction avec la parole de Dieu ; on citait aussi cet autre passage de la Bible : « Terra in æternum stat, » etc., etc., et on tirait de ces deux passages la conclusion que la terre était nécessairement immobile au centre de l'univers, et que toutes les planètes, puis le soleil, puis toutes les étoiles tournaient autour d'elle ; puis que le mouvement du soleil autour de la terre étant prouvé par le livre sacré, on ne pouvait croire à son immobilité sans tomber formellement dans l'hérésie.

Galilée répondit à toutes ces objections dans une lettre adressée en 1615 à la Grande Duchesse de Toscane. Il y examine le côté théologique de la question, non pas, comme cela a été affirmé er-

ronément, pour faire de l'Évangile la base de son système, mais uniquement pour faire voir que ses adversaires se trompaient quand ils prétendaient que la théorie de Copernic était en contradiction formelle avec le texte sacré. Son unique but était de prouver que le texte de la Bible, raisonnablement interprété, n'était nullement en opposition avec le système de Copernic. Il démontre, par la citation de nombreux passages de l'Évangile et par plusieurs citations des pères de l'Église, que l'on pouvait, sans irrévérence, ne pas prendre à la lettre les deux passages en question ; il rappelle à ses adversaires qu'il y a une multitude de passages de l'Évangile qu'eux-mêmes n'interprétaient pas à la lettre, sans pour cela se croire hérétiques.

Mais tout fut inutile, parce que le préjugé et l'ignorance étaient beaucoup plus la cause de ces attaques que la conviction religieuse froissée. On avait toujours cru au mouvement du soleil autour de la terre, et on n'en voulait pas démordre ; mais comme on n'avait rien de plausible, à part les deux textes de la Bible auxquels j'ai fait allusion, à opposer aux lumineuses démonstrations de Galilée en faveur du mouvement de la terre, la tourbe des criards se rejetait sur l'audacieuse prétention d'un laïque d'interpréter mieux la Bible que tous ses interprètes naturels ne l'avaient fait pendant une longue suite de siècles. On accusait Galilée d'empiéter sur les droits et prérogatives de l'Église, de porter la main à l'encensoir, de manquer de respect au corps du Clergé, et de pareils reproches avaient déjà valu la prison, la torture et le bûcher à plus d'un homme illustre.

Galilée, voyant l'orage gronder autour de lui, et ayant été informé par ses amis de Rome que le cardinal Bellarmin avait exprimé l'opinion que le système de Copernic était en contradiction

avec l'Évangile, et par conséquent avec la foi, craignit qu'on ne réussît à obtenir de la Congrégation de l'Index la condamnation du système dont il se croyait en état de démontrer l'exacte vérité, et se rendit à Rome pour défendre sa doctrine et ses démonstrations.

Le Grand Duc de Toscane lui avait donné de nombreuses lettres de recommandation ; mais à son arrivée à Rome il trouva les préjugés beaucoup plus violents contre lui qu'il ne s'y attendait, et il vit que ses ennemis avaient fait bien du chemin. Les cardinaux, ses admirateurs et amis de 1611, n'osaient déjà plus en 1616 élever la voix en sa faveur, et il s'aperçut que la protection du Grand Duc lui serait de bien peu de secours. Néanmoins, avec cette énergie que donne la conscience de la vérité et la certitude d'une bonne cause, il fit tête à ses ennemis et exprima beaucoup d'espoir dans une lettre qu'il adressa au secrétaire du Grand Duc.

Il était soutenu par le prince Cési, Président de l'Académie des Sinceï, corps savant qui s'était formé à Rome ; mais l'influence des savants n'allait pas loin sous Paul V qui ne les aimait guères ; et quand le cardinal Arsini, seul de tout le sacré collège, voulut entreprendre de plaider devant le Pape la cause de Galilée et de son enseignement, non seulement le Pape l'accueillit froidement, mais il lui intima l'ordre formel de garder un silence absolu sur ces questions.

Galilée se trouva donc réduit à ses propres forces, à sa seule influence personnelle dans un temps où la protection des hommes puissants était tout, et le génie compté pour assez pauvre monnaie. Il multiplia vainement ses leçons et ses démonstrations devant l'Académie des Sinceï et ailleurs : le raisonnement, l'expérience, ses propres observations astronomiques,

que tout le monde pouvait faire comme lui, tout cela fut incompris ou repoussé comme rêveries ou innovations dangereuses ; et en dépit de ses lucides et savantes démonstrations, dit M. Arago, juge assez compétent en pareille matière, Galilée fut sommé de comparaître devant le St. Office.

L'acte d'accusation porte qu'il a été dénoncé pour avoir tenu comme vraie, la fausse doctrine que le soleil était le centre du monde et qu'il était immobile, et que la terre avait un mouvement diurne. (Quod teneres tanquam veram, falsam doctrinam a multis traditam, Solem videlicet esse in centro mundi et immobilem, et terram moveri motu etiam diurno.)

Galilée essaya vainement de démontrer ses théories ; on ne voulut pas l'entendre ; mais on décida néanmoins de le traiter avec douceur, et on se contenta de lui signifier un arrêt de la Congrégation de l'Index, en date du 25 février 1616, portant qu'il serait enjoint à Galilée de renoncer à ses théories sur le mouvement de la terre, et qu'il lui serait défendu de les enseigner à l'avenir, sous peine d'être enfermé dans les prisons du Saint Office. Cet arrêt lui fut signifié par le cardinal Bellarmin, et Galilée dut promettre de s'y conformer.

Afin d'empêcher que les opinions nouvelles ne se répandissent en Europe, la Congrégation de l'Index rendit, le 5 mars suivant, un décret dans lequel on censurait formellement le système de Copernic.

Voici les termes mêmes du décret, qui est signé par le cardinal de Ste. Cécile, et le frère François-Madeleine Tête-de-fer.

1 Que le soleil soit placé au centre du monde et qu'il soit immobile, est une proposition absurde et fausse en philosophie, et

formellement hérétique, parce qu'elle est expressément contraire à l'Écriture sainte.

2 Que la terre ne soit pas le centre du monde et ne soit pas immobile et qu'elle ait même un mouvement journalier de rotation, est aussi une proposition absurde et fausse en philosophie, et considérée, théologiquement, au moins erronée en matière de foi.

(Solem esse in centro mundi et immobilem est propositio absurda et falsa in philosophia, et formaliter hæretica, quia est expresse contraria sacræ scripturæ.

Terram non esse centrum mundi nec immobilem, sed moveri motu etiam diurno, est item propositio absurda et falsa in philosophia, et theologice considerata, ad minus erronea in fide.)

Dans le même décret, la Congrégation de l'Index interdit d'une manière absolue la brochure écrite par l'Abbé Foscarini au soutien des démonstrations de Galilée, et interdit, jusqu'à ce qu'ils soient corrigés, le livre de Copernic et celui d'Astunica.

Galilée ne fut pas nommé dans ce décret parce qu'il avait promis de ne plus enseigner le système de Copernic ; néanmoins ses ennemis répandirent le bruit qu'il avait été puni et forcé de rétracter ses opinions. Pour démentir ces assertions, il se fit donner, par le cardinal Bellarmin, un certificat portant « qu'il n'avait pas été puni ni condamné comme auteur de doctrines hérétiques ; mais qu'on avait exigé qu'il renonçât à l'opinion du mouvement de la terre, comme contraire à l'Écriture sainte, et qu'on lui avait défendu de l'enseigner à l'avenir. »

Galilée ressentit vivement cette condamnation, portée par des hommes qui ignoraient absolument la science de l'astronomie, contre un système qu'ils ne comprenaient pas et refusaient même d'étudier ; et il voulut tenter de nouveaux efforts pour démontrer l'injustice du décret, non pas tant contre lui personnellement que contre les auteurs qui y étaient nommés. Il ne pouvait se résoudre à voir tuer, pour ainsi dire, une idée féconde, à voir ensevelir un système de la vérité duquel il s'était convaincu par les études et les observations les plus étendues et les plus approfondies qui eussent jamais été faites ! Il ne pouvait se résoudre à renoncer d'enseigner une vérité qui lui paraissait tout-à-fait incontestable ; et il se mit à solliciter plusieurs personnages influents pour tâcher d'obtenir la révision du décret de la Congrégation de l'Index. Mais Paul V s'irrita tellement de ce qu'il regardait comme une désobéissance formelle, que Guicciardini, ministre de Toscane à Rome, se crut obligé d'écrire au Grand-Duc que Galilée se compromettait gravement, et que ce serait peut-être s'exposer à une rupture avec la cour de Rome que d'essayer de le protéger, et qu'il vaudrait beaucoup mieux, en conséquence, le faire revenir en Toscane. Les motifs que l'Ambassadeur fait valoir dans cette lettre sont très curieux.

« Le Pape actuel, dit Guicciardini, fait fort peu de cas des lettres et des talents, et ne peut souffrir les nouveautés ; de sorte que ceux qui savent quelque chose, s'ils ont un peu d'esprit, font semblant de ne rien savoir pour éviter d'être persécutés. »

Puis il ajoute que les moines de toutes dénominations sont ennemis de Galilée, et que si celui-ci reste à Rome, il finira par s'attirer des désagréments sérieux, et peut-être même par en attirer au gouvernement Toscan, qui s'est toujours fait remarquer par sa

déférence envers l'Inquisition. Il conseille au Grand-Duc d'engager le prince Charles, son frère, qui venait d'être créé cardinal et qui se disposait à partir pour Rome, à fuir les savants avec le plus grand soin, parce que le Pape les aime si peu que chacun s'efforce de paraître ignorant ; enfin l'Ambassadeur termine en disant qu'il y aurait péril, pour le nouveau cardinal, à prendre Galilée sous sa protection.

Ces assertions sur l'éloignement de Paul V pour les savants peuvent paraître étranges, mais elles sont confirmées par le témoignage de plusieurs écrivains ecclésiastiques contemporains.

Galilée fut donc obligé de s'en retourner à Florence, et de renoncer à enseigner le véritable système du monde. Ce fut tout à la fois, pour ce grand homme, une cause de chagrin et d'humiliation que d'être obligé de garder un silence absolu sur une question de cette importance, dont la démonstration était due à son génie.

À Florence, Galilée continua ses recherches et ses travaux scientifiques, mais sans les publier, la sentence dont il venait d'être atteint lui ayant fait comprendre qu'il n'était pas toujours prudent d'avoir trop de génie. Le seul ouvrage qu'il publia de 1616 à 1632, époque où on lui fit subir la brutale persécution qui se termina par son abjuration, fut le Saggiatore, qui parut en 1623. C'est un ouvrage de pure polémique scientifique, en réponse au père Grassi de la Compagnie de Jésus, sur la nature des comètes.

C'est dans cette année, 1623, que le cardinal Barberini fut élu Pape sous le nom d'Urbain VIII. Il avait toujours été l'ami et l'admirateur de Galilée, et même il avait, en 1620, composé une pièce

de vers à sa louange. L'Académie des Since, dont Galilée était membre, lui dédia le Saggiatore ; et Galilée, rempli d'espoir par cette nomination, dont il tirait un heureux augure pour lui-même, fit un troisième voyage à Rome pour féliciter son ancien ami sur sa promotion à la Papauté. Urbain VIII le reçut avec les plus grandes démonstrations d'amitié, le combla d'honneurs et de présents et lui remit, à son départ de Rome, un bref adressé au Grand-Duc, dans lequel il louait sans réserve son savoir et sa piété.

Galilée avait eu un double but en se rendant à Rome. Non seulement il voulait féliciter le Pape sur sa promotion, mais il voulait surtout sonder le terrain relativement à la condamnation des doctrines auxquelles il avait voué sa vie, et voir s'il ne serait pas possible d'assoupir un peu les préjugés hostiles au système de Copernic. Il jugeait le moment favorable, comptant, comme il le faisait, sur l'amitié, l'influence et la protection du chef de la chrétienté.

Dans ses entretiens avec le Pape ou avec les personnages influents de sa cour, il ne manquait jamais l'occasion de glisser quelques mots en faveur du système qu'on lui avait défendu d'enseigner, et il lui avait même été permis quelquefois de raisonner assez au long sur l'opinion que la croyance au mouvement de la terre ne pouvait pas être une hérésie. Néanmoins, tout ce qu'il put obtenir, ce fut quelques paroles de bon vouloir, quelques assurances de parfaite estime, mais tout se borna là. Cependant, une fois revenu à Florence, il se dévoua exclusivement à la composition de son grand ouvrage intitulé : « Dialogue sur les deux grands systèmes du monde. »

Dans la vue de se conserver les bonnes grâces du Pape et de se créer des appuis parmi les cardinaux, il fit un autre voyage à Rome en 1628, et y retourna encore en 1630. C'est dans ce dernier voyage qu'il soumit à la censure l'ouvrage dont je viens de parler auquel il avait mis la dernière main. Les censeurs lui firent plusieurs corrections qui indiquaient une grande ignorance sur les matières qu'on y traitait, et permirent l'impression de l'ouvrage ; mais quelques jours après cette permission fut retirée.

Galilée s'en revint donc à Florence profondément découragé et en proie au cuisant chagrin de se voir, lui, le seul apôtre alors de la vérité scientifique, repoussé, maltraité, incapable de donner à sa pensée la publicité et la circulation. Néanmoins, il était si fort travaillé intérieurement par la conscience de son droit et de la vérité de son enseignement, par la certitude qu'il avait d'être le dépositaire de vérités sublimes et fécondes, par la passion que ressent tout vrai savant à propager la science, à disséminer partout les idées saines et les découvertes utiles, qu'il se décida à solliciter auprès des censeurs de Florence la permission qui lui avait été refusée à Rome.

Après de longues hésitations, l'Inquisiteur général de Florence, qui ignorait probablement le refus qu'on avait fait à Rome, donna son autorisation, et, chose assez remarquable, sans faire aucune des corrections que les censeurs Romains avaient cru devoir faire ; et les Dialogues parurent enfin en 1632.

Ces Dialogues contiennent un examen raisonné des deux systèmes astronomiques de Ptolémée et de Copernic, et sont censés avoir lieu entre deux savants de l'école de Galilée, Salviati et Sagredo, et un philosophe péripatéticien nommé Simplicius. Celuici reproduit les arguments de la philosophie scolastique et com-

bat les doctrines et le système de Galilée, dont les deux autres soutiennent la vérité. Les raisonnements de Simplicius, ses explications, ses théories, ses conclusions, sont presque toujours ridicules ou absurdes ; pendant que les arguments des deux autres interlocuteurs sont toujours lucides, bien déduits et presque toujours exacts, même au point de vue des progrès énormes que la science a faits depuis deux siècles. Eh bien ! malgré cela, malgré cette supériorité de lumières et de raison attribuée aux défenseurs de la vérité scientifique ; malgré cette infériorité de talent et de connaissances exactes attribuée au champion de l'erreur, celui-ci a l'air d'avoir remporté la victoire, et les autres font l'effet d'avoir cédé à ses arguments, dont pourtant la faiblesse et la fausseté ont été parfaitement évidents pour le lecteur. Ce résultat inattendu est très remarquable. On voit évidemment que Galilée a voulu convaincre son lecteur, mais ne tirer aucune solution explicite, pour lui laisser, en quelque sorte, la responsabilité de la déduction. On voit que Galilée redoute quelque chose, qu'il ne se sent pas libre d'émettre explicitement toute sa pensée, qu'il craint de pousser le raisonnement à sa dernière limite.

On devine, derrière Simplicius, ce terrible pouvoir Inquisitorial qui s'étendait à tout, qui disséquait l'esprit, l'âme, la pensée ; qui ne s'appliquait qu'à détruire le libre arbitre intellectuel, et qui était redoutable particulièrement aux hommes supérieurs, aux génies hors-ligne ; qui a mis tant de fois hors la loi, hors l'humanité, les hommes qui ont aggrandi le champ des connaissances humaines, élevé l'intelligence générale, instruit les nations, illuminé la science, dompté la nature, les hommes enfin qui, par leurs conceptions hardies, profondes ou sublimes, semblaient avoir reçu le privilège de reculer, de franchir les bornes de l'esprit humain.

La publication des Dialogues prit véritablement les proportions d'un événement européen. L'effet fut prodigieux. Tous les savants de l'Europe applaudirent. De toutes parts Galilée reçut des compliments, des félicitations, des encouragements. On croyait, pour ainsi dire, voir poindre dans cet ouvrage l'aurore des progrès immenses que la science allait faire bientôt.

Galilée traitait incidemment, dans ses Dialogues, beaucoup de questions entièrement neuves à cette époque ; il y expliquait de nombreux phénomènes qu'il avait observés, étudiés ; et il y développait de nouvelles conséquences des découvertes qu'il avait faites antérieurement ; il y examinait tous les anciens systèmes de philosophie naturelle, les critiquait, les combattait, les réfutait, et en démontrait avec lucidité le faux et l'absurde.

Aussi ne faut-il pas demander si les Péripatéticiens, si les amis de la routine, si les esclaves du préjugé, si tous ces esprits arriérés que le poëte nous montre :

Au char de la raison, attelés par derrière,

si tous les fanatiques qui n'ont jamais su que jeter un cri de rage à chaque pas en avant de l'humanité, firent retentir les chaires profanes et sacrées de leurs clameurs et de leurs diatribes. Jamais encore on n'avait vu un homme élevé si haut par ses admirateurs, ravalé si bas, injurié avec tant de passion, par ses ennemis.

Quoique Galilée n'eut exprimé dans ses dialogues aucune conclusion définitive, aucune solution explicite sur l'objet principal qu'il avait en vue, la démonstration du système de Copernic, les arguments présentés au soutien de ce système étaient si concluants, ceux apportés en opposition si peu satisfaisants, que

la véritable conclusion se présentait forcément à l'esprit. Malgré l'absence de conclusions, le mouvement de la terre se trouvait démontré, à l'encontre de la défense de la Sacrée Congrégation de l'Index. Il n'en fallait pas davantage pour soulever en masse tous les Péripatéticiens de l'Italie, pour qui le Ciel restait incorruptible parce qu'Aristote l'avait dit. Ceux de Rome particulièrement se mirent à l'œuvre, et un nombre incroyable de pamphlets, de discours, de dissertations, de sermons, furent imprimés et répandus à profusion. Un prédicateur alla jusqu'à dire que « la doctrine du mouvement de la terre était une hérésie plus horrible et plus dangereuse que tout ce qu'on pourrait dire contre l'immortalité de l'âme et la création, et qu'un fidèle ne devait pas parler du mouvement de la terre même pour le combattre. »

Un autre affirme que les dialogues de Galilée sont plus abominables, et plus pernicieux pour l'Église, que n'importe quel écrit de Luther ou de Calvin.

Enfin la passion et la sottise étaient sans limites.

Ce fut un jésuite qui attaqua Galilée avec les armes les plus sérieuses.

Il rappela : 1 la condamnation des livres de Copernic, d'Astunica et de Foscarini, le 5 Mars 1616 ; 2 la défense générale faite le même jour, par la Sacré Congrégation de l'Index, de croire à l'immobilité du soleil et à la rotation de la terre ; 3 ° la condamnation en 1620 de l'ouvrage de Kepler intitulé : « Epitome Astronomice Copernicee ; » 4 ° la défense signifiée à Galilée par le Cardinal Bellarmin, le 26 Février 1616, d'enseigner désormais, sous peine de la prison, la doctrine du mouvement de la terre, déclarée être contraire à l'Écriture Sainte ; 5 ° enfin, le refus des censeurs Ro-

mains, en 1630, de permettre la publication des Dialogues… De tout cela il conclut : que Galilée ne pouvait ignorer que la croyance au mouvement de la terre était une hérésie formelle, et qu'ayant soutenu et essayé de prouver cette opinion dans un ouvrage imprimé et publié par ses soins, il s'était rendu coupable d'irrévérence envers le Saint-Siège, de désobéissance à l'Église, de mépris des défenses de la sacrée Congrégation de l'Index et du Saint Office, et enfin d'hérésie formelle, et qu'il était en conséquence du devoir de l'Inquisition de le citer à son tribunal.

De pareilles suggestions n'avaient encore jamais été faites inutilement, et l'Inquisition ne fermait ordinairement pas les yeux, quand on lui indiquait une victime. Aussi Galilée fut-il bientôt assigné à comparaître ; et malgré ses infirmités, et les douleurs rhumatismales qui le retenaient souvent au lit ; malgré son grand âge, (il avait alors soixante-dix ans ;) malgré l'attestation de son médecin, qu'il n'était pas en état de supporter, au milieu d'un hiver rigoureux, les fatigues d'un long voyage, le Pape exigea qu'il se rendît à Rome sans délai, pour comparaître devant l'Inquisition.

Urbain VIII se montra très animé contre Galilée pendant tout le cours de cette affaire. Les dépêches de Niccolini, Ambassadeur du Grand Duc de Toscane à Rome, ne laissent aucun doute à cet égard.

« Quant à Sa Sainteté, » dit l'Ambassadeur, dans sa dépêche au Grand Duc en date du 5 septembre 1632, « elle ne peut pas être plus mal disposée contre notre pauvre Monsieur Galilée… Sa Sainteté est entrée dans une très grande colère, et m'a répondu avec violence que la doctrine du mouvement de la terre était per-

verse au plus haut degré… que dans le fait cette œuvre (les Dialogues) était pernicieuse. »

Avant de permettre à Galilée de quitter Florence, le Grand Duc tenta un dernier effort et représenta au Pape qu'il lui paraissait cruel de sévir contre un homme de cet âge, qui, après tout, n'avait publié son ouvrage qu'avec la permission des censeurs florentins du Saint Office. Rien ne put fléchir Urbain VIII, et Galilée fut forcé de partir pour Rome, où il arriva le 13 Février 1633.

Galilée se rendit d'abord chez l'Ambassadeur de Toscane et y resta jusqu'au mois d'Avril. On le força alors de se rendre dans les prisons de l'Inquisition, où on lui fit subir plusieurs interrogatoires. Voici comment l'illustre persécuté rend compte, dans une de ses lettres, de ses premiers rapports avec ses juges.

« … Je fus remis à la clémence de l'Inquisition et du souverain Pontife. D'abord on me renferma dans le palais de la Trinité du Mont. Le lendemain, je reçus la visite du père Lancio, commissaire du Saint Office, qui me prit dans sa voiture. En chemin, il me montra un grand désir que je réparasse le scandale que j'avais donné à toute l'Italie, en soutenant l'opinion du mouvement de la terre : et à toutes les preuves mathématiques que je lui présentais, il me répondait par ces paroles de l'Écriture : « La terre sera immobile pour toute l'éternité, parce qu'elle est immobile de toute éternité. ; » Nous arrivâmes au palais du Saint Office : je parus devant une congrégation nommée pour me condamner et non me juger : néanmoins je me mis à exposer mes preuves. Quelque peine que je me donnasse je ne pus venir à bout de me faire comprendre : on coupait tous mes raisonnements par des élans de zèle, ou bien on me reprochait le scandale que j'avais donné, et l'on m'opposait toujours le passage de l'Écriture sur le

miracle de Josué, comme la pièce victorieuse de mon procès. Cela me fit souvenir d'un autre passage, où le langage des livres saints est évidemment conforme aux idées populaires, puisqu'il y est dit que les cieux sont solides et polis comme un miroir de bronze. Cet exemple me parut venir bien à point pour prouver que le mot de Josué pouvait aussi être interprété et ne pas être cru à la lettre ; et la conséquence me semblait parfaitement juste : mais on n'en tint aucun compte, et je n'eus pour toute réponse que des haussements d'épaule. »

Pourra-t-on jamais exprimer assez de sympathie pour cette grande intelligence, obligée de subir des scènes de comédie aussi misérables, où les arguments les plus décisifs venaient se briser, comme des traits sans force, contre l'ignorance et la superstition ?

Galilée resta en prison quinze jours suivant les uns, six semaines suivant les autres. On a même prétendu qu'il ne fut pas emprisonné du tout, mais cette prétention n'est évidemment pas soutenable. D'ailleurs, tous les voyageurs qui vont à Rome visitent la cellule où il fut détenu. Or, s'il n'avait jamais été emprisonné, comment le gouvernement Papal permettrait-il à ses propres employés de confirmer une pareille fausseté et d'en perpétuer la croyance ?

On ne sait donc pas exactement quelle fut la durée de l'emprisonnement qu'on lui fit subir avant sa sentence, mais il n'a pas dû excéder quelques semaines, car c'est de chez l'Ambassadeur Toscan que Galilée fut ramené à l'Inquisition le 20 Juin 1633, pour entendre le prononcé du jugement du Saint Office.

Ce jugement porte que « Galilée s'est rendu véhémentement suspect d'hérésie pour avoir cru et tenu que le soleil était le centre du monde et qu'il n'avait pas un mouvement d'Orient en Occident, et que la terre elle-même se mouvait : qu'en conséquence il a encouru toutes les censures, etc., etc… Que néanmoins il plaît aux Inquisiteurs de l'absoudre, pourvu qu'auparavant, d'un cœur sincère et d'une foi non feinte, il abjure, maudisse et déteste devant eux les susdites erreurs et hérésies, etc., etc. »

(Quà propter, per hanc nostram definitivam sententiam,… dicimus, pronunciamus, judicamus et declaramus te Galileum,… te ipsum reddidisse huic Sancto Officio vehementer suspectum de hæresi, hoc est quod credideris et tenueris solem esse centrum orbis terræ, et eum non moveri ab Oriente ad Occidentem, et terram moveri… A quibus placet nobis ut absolvaris, dummodo priùs, corde sincero et fide non fictâ, coràm nobis abjures, maledicas et detesteris supradictos errores et hæreses, &c., &c.)

Le jugement porte en outre : « la prohibition absolue des Dialogues, la défense de rien enseigner, de rien publier à l'avenir, l'obligation de réciter, à titre de pénitence salutaire (titulo pænitentiæ salutaris), les sept psaumes de la pénitence, une fois par semaine pendant trois ans ; la condamnation à la prison suivant le bon plaisir du Saint Office ; et enfin l'injonction de promettre solennellement de ne jamais rien dire ou écrire quoique ce soit au soutien de la doctrine condamnée. »

Ce jugement est signé par les cardinaux d'Ascoli, de Cremone, de St. Onuphre, de Varospi, Bentivoglio, Gypsius et Ginetti.

Je me suis procuré le texte même de l'abjuration que Galilée fut obligé de réciter à genoux et de signer. Je l'ai trouvé dans le troisième volume des œuvres posthumes de M. Arago, qui l'avait copié de l'Histoire de l'astronomie de Delambre, qui, lui, l'avait copié à Paris, sur les pièces originales du procès que Napoléon avait fait venir de Rome, pour les publier, — mais les événements de 1814 l'en empêchèrent.

« Moi, Galileo Galileï, fils de Vincent Galileï de Florence, âgé de soixante-dix ans, constitué personnellement en jugement, et agenouillé devant vous, éminentissimes et révérendissimes cardinaux de la république universelle chrétienne, inquisiteurs généraux contre la malice hérétique, ayant devant les yeux les saints et sacrés Évangiles, que je touche de mes propres mains, je jure que j'ai toujours cru, que je crois maintenant, et que Dieu aidant, je croirai à l'avenir tout ce que croit, prêche et enseigne la sainte Église catholique et apostolique romaine. Mais comme ce Saint Office m'avait juridiquement enjoint d'abandonner entièrement la fausse opinion qui tient que le soleil est le centre du monde et qu'il est immobile ; que la terre n'est pas le centre et qu'elle se meut ; et comme je ne pouvais la tenir, ni la défendre, ni l'enseigner d'une manière quelconque, de voix ou par écrit, après qu'il m'avait été déclaré que la susdite doctrine était contraire à la sainte Écriture ; et comme malgré cela j'ai écrit et fait imprimer un livre dans lequel je traite cette doctrine condamnée, en apportant des raisons d'une grande efficacité en faveur de cette doctrine sans y joindre aucune solution ; pourquoi j'ai été jugé véhémentement suspect d'hérésie pour avoir tenu et cru que le soleil était le centre du monde et immobile, et que la terre n'était pas le centre et qu'elle se mouvait ; c'est pourquoi, voulant effacer des esprits de vos éminences et de tout chrétien catholique cette sus-

picion véhémente conçue contre moi avec raison, d'un cœur sincère et d'une foi non feinte, j'abjure, maudis et déteste les susdites erreurs et hérésies, et généralement toute autre erreur quelconque et secte contraire à la susdite sainte Église ; et je jure qu'à l'avenir, je ne dirai ou affirmerai, de vive voix ou par écrit, rien qui puisse autoriser contre moi de semblables soupçons : et si je connais quelqu'héritique ou suspect d'hérésie, je le dénoncerai à ce Saint Office, ou à l'Inquisition, ou à l'Ordinaire du lieu dans lequel je serai. Je jure en outre, et je promets que je remplirai et observerai pleinement toutes les pénitences qui me seront imposées par ce Saint Office ; que s'il m'arrive d'aller contre quelques unes de mes paroles, promesses, protestations et serments, ce que Dieu veuille bien détourner, je me soumets à toutes peines et supplices qui, par les saints canons et autres constitutions générales et particulières, ont été statués et promulgués contre de tels délinquants. Ainsi Dieu me soit en aide, et ses Saints Évangiles que je touche de mes propres mains.

« Moi, Galileo Galileï, susdit, j'ai abjuré, juré, promis, et me suis obligé comme ci-dessus, en foi de quoi, de ma propre main, j'ai souscrit le présent chirographe de mon abjuration, et l'ai récité mot-à-mot, à Rome, dans le couvent de la Minerve, ce 22 juin 1633.

« Moi, Galileo Galileï, j'ai abjuré comme dessus, de ma propre main. »

Examinons un peu, maintenant, cet incroyable document, cet impérissable monument de fanatisme, cette preuve péremptoire d'une persécution odieuse, qui doit marquer d'un stigmate indélébile, dit M. Arago, le tribunal au nom duquel la sentence a été rendue, et les juges qui y apposèrent leur nom.

La première chose qui frappe, en lisant cette déplorable pièce, c'est la profonde humiliation personnelle, c'est la poignante dégradation morale infligée à l'une des plus fortes intelligences qui aient existé ; c'est l'obligation dans laquelle on plaça l'immortel vieillard de souscrire, d'attester avec les formes les plus respectables que l'on pût employer, un parjure formel ; car Galilée, après vingt ans de profondes études, en était arrivé à une certitude invincible que le système de Copernic était l'expression de la vérité scientifique. Il croyait au mouvement de la terre avec la même force de conviction, la même sécurité de conscience que nous y croyons tous. Eh bien ! c'est ce fait évident, avéré pour lui, par suite de ses démonstrations et de ses découvertes astronomiques ; c'est cette vérité mathématique dont il ne doutait pas plus que de sa propre existence, qu'on lui fait déclarer, la main sur l'Évangile, être une doctrine fausse, contraire aux livres sacrés ; être enfin une hérésie formelle qu'il déclare détester et maudire !!

Voyons, soyons de bon compte ; mettons de côté toute idée préconçue, tout préjugé en faveur d'un ordre, d'une classe ; examinons la question strictement en elle-même : vit-on jamais torture morale plus cruelle, plus atroce, que celle qu'eut à subir cette illustre victime de l'esprit de persécution ! Voyez-le, cet homme chargé de gloire, un des quatre ou cinq plus grands génies qui aient existé, dit M. Arago ; voyez-le, ce bon vieillard de 70 ans, agenouillé, pieds nus, en chemise, comme les plus vils criminels, comme les parricides, les assassins, les voleurs ; entendez-le proclamer que d'une foi non feinte il abhorre une opinion qu'il sait être vraie, une opinion que, le premier d'entre les hommes, il a démontrée être vraie !! Et ce n'est pas tout. On force ce grand homme, un des cœurs les plus généreux qui aient existé, à pro-

mettre de se faire, quoi ? Espion ! espion du Saint Office : on lui fait déclarer qu'il dénoncera à l'official du lieu où il sera toute personne qu'il suspectera d'hérésie !

Quel tribunal a jamais su avilir ses victimes à ce degré ?

Par quels terribles moyens a-t-on amené là cet esprit si indépendant, cette volonté si ferme ? Que s'est-il donc passé pendant ces quinze jours où l'histoire le perd de vue ; pendant ces quinze jours où il s'est trouvé seul avec sa conscience, avec le fanatisme ? L'a-t-on torturé ? Ah ! les Inquisiteurs seuls le savent ! Rien ne l'établit directement et d'une manière absolue ; mais tout l'indique, l'établit à peu près certainement.

De graves autorités l'ont nié ; des ennemis ardents de la Cour de Rome ne l'ont pas cru, je le dis franchement : mais le code de l'Inquisition est là ; mais il y a des faits recueillis par les chroniqueurs, des phrases échappées à des contemporains : il y a des inductions tirées des habitudes de procédure du Saint Office ; il y a des rapprochements, des circonstances accessoires ; et tout cela réuni me paraît mettre hors de doute, le fait qu'il a été vraiment soumis à la question.

D'abord, toutes les procédures du Saint Office étaient strictement secrètes. Voilà pourquoi on en est réduit aux inductions sur ce fait important. Mais, par cela même, ceux qui nient que Galilée ait été torturé, n'ont jamais rien apporté de positif au soutien de leur dénégation. Ils font exactement ce que je fais, ils tirent des inductions. Eh bien ! voyons un peu ce que ces inductions valent.

L'un, M. de Maistre, par exemple, se fonde, pour nier que la torture ait été donnée, sur la clémence bien connue du

tribunal !!... La clémence de l'Inquisition ! qui, d'après ses propres statistiques, trouvait un innocent sur deux mille accusés !! L'autre, de ce que, dans l'information, le mot de torture n'est pas même prononcé, — comme si l'Inquisition avait jamais dit le mot pour faire la chose ; et d'ailleurs, je prouverai qu'elle l'a dit, ce mot, ou l'équivalent ! — Celui-ci, du peu de probabilité qu'il y a que l'on ait traité avec barbarie, un homme de 70 ans, malade, et surtout remarquable par ses hautes qualités et son génie... — comme si l'âge, le génie, et même la vertu la plus pure, avaient jamais trouvé grâce devant le Saint Office !! — Celui-là, enfin, du silence obstinément gardé par Galilée lui-même, qui n'a jamais voulu dire ce qui s'était passé... — comme si ce silence-là même n'équivalait pas à une quasi-certitude.

Voilà tout ce que j'ai pu trouver au soutien de la prétention que Galilée n'a pas été torturé.

Eh bien ! voici maintenant sur quoi je me fonde pour croire qu'il a été vraiment soumis à la question.

D'abord il fallait qu'on prévît de terribles secrets dans cette affaire, puisqu'Urbain VIII avait exigé de Niccolini, que toutes ses dépêches au Grand-Duc fussent écrites de sa propre main, et lui avait même défendu, sous peine d'excommunication, de révéler à qui que ce fut, à la seule exception du Grand-Duc, ce qu'il pourrait apprendre sur le procès. On peut avoir la preuve de ces singuliers détails en consultant la correspondance de l'Ambassadeur.

En second lieu, on sait par Delambre, qui avait eu dans les mains les pièces originales du procès, que toute la procédure était complète, sauf l'interrogatoire. Or, dans les habitudes de procé-

dure de l'Inquisition, c'est précisément l'interrogatoire qui fait foi de l'application de la torture. C'est l'interrogatoire seulement qui eût fourni la preuve certaine si Galilée avait été torturé ou non ; car dans les interrogatoires des prévenus, non seulement on décrit toujours, dans leurs plus menus détails, les moyens employés pour les faire parler, mais on consigne invariablement, ou on exprime autant que faire se peut, les supplications, les plaintes, les sanglots, les cris, les exclamations, les hurlements que la douleur leur arrache. Cela peut paraître incroyable, mais cela est vrai. Je cite une procédure. Je prends au hasard.

En 1705, une femme de Novare fut accusée pardevant le Saint Office d'avoir épousé régulièrement une autre femme. L'accusée avouait le délit ; mais on voulait savoir quelle avait pu être son intention. Or, du moment que les Inquisiteurs avaient conçu le plus léger doute sur l'intention réelle d'un accusé, ils étaient obligés, par leur code, de décréter le Rigoureux examen, formule usitée pour signifier la torture et qui l'impliquait nécessairement. On le décréta donc contre cette femme, et voici un extrait de son interrogatoire. (Elle n'avait rien dit de positif sur son intention.)

« Alors les susdits seigneurs, (les Inquisiteurs,) après avoir répété la protestation précédente (que l'accusée ne pouvait imputer la torture qu'à elle-même), et y persistant fermement, ordonnèrent qu'elle fût élevée en haut : laquelle étant ainsi suspendue, se mit à crier, disant : Ahi !... mon Dieu !... hélas !... ah !... Messeigneurs, ayez pitié de moi !... Sainte Marie !... Miséricorde !... oh !... oh !... et comme on n'en put tirer rien autre chose, les susdits seigneurs ordonnèrent qu'on la détachât, qu'on lui remit les articulations des bras (car dans le supplice de la corde, le coude

et l'épaule étaient invariablement disloqués,) qu'on la réhabillât et qu'on la reconduisit en prison. »

Vous le voyez, rien n'est omis des cris et des exclamations de la victime : l'Inquisition tenait note même des hurlements de la douleur. Eh bien ! tous les interrogatoires se ressemblent. Avec la torture, toujours la répétition minutieuse des supplications et des sanglots de la victime.

Or, des centaines de procédures ont été examinées par le sénateur Nelli, par M. Libri, et par d'autres ; jamais les interrogatoires ne manquaient. Pourquoi manque-t-il dans les pièces du procès de Galilée ? Probablement parce qu'on avait quelque chose à cacher ! De tout temps on a crié à la haine, à la calomnie, contre ceux qui ont maintenu que Galilée avait été torturé. On avait un moyen bien simple et bien certain de les confondre ! On n'avait qu'à publier l'interrogatoire ! Pourquoi donc ne l'a-t-on jamais rendu public ?

Mais, me disait quelqu'un, ces jours derniers même : « puisqu'il n'existe pas d'interrogatoire, cela prouve que Galilée n'a pas été interrogé, — la conséquence est bien simple ! » Et mon interlocuteur me regardait fixement, croyant m'avoir pulvérisé par sa conséquence.

Eh bien ! il y a eu un interrogatoire ; la procédure le prouve. La sentence contient la phrase suivante : (je copie littéralement !) « Considérant que tu nous as semblé ne pas avoir dit entièrement la vérité sur ton intention, nous avons jugé nécessaire d'en venir contre toi au Rigoureux examen, dans lequel (sans préjudice des choses confessées par toi, et déduites contre toi, touchant la dite intention,) tu as répondu catholiquement. »

Puisque Galilée a répondu, il y a donc eu un interrogatoire… et un Rigoureux examen, puisque la sentence le porte.

Voyons maintenant ce que c'est que le Rigoureux examen.

Nous le trouvons clairement défini dans l'Arsenal Sacré, qui est le code de procédure du Saint Office, au titre — De la manière d'interroger les coupables dans la torture.

« Le prévenu ayant nié les délits qui lui sont attribués, et ces délits n'étant pas pleinement prouvés, si, dans le terme assigné pour ses défenses, il n'a déduit aucune chose à sa décharge, il est nécessaire, pour tirer de lui la vérité, d'en venir contre lui au Rigoureux examen, (ce sont les paroles mêmes du jugement de Galilée,) la torture ayant été précisément inventée pour suppléer au défaut de témoignages — et cela ne répugne nullement à la mansuétude ou à la bénignité ecclésiastique ; au contraire, quand les indices sont légitimes, suffisants, clairs et concluants dans leur genre, l'Inquisiteur peut et doit le faire sans aucun blâme, afin que les coupables, en confessant leur délit, se convertissent à Dieu, et par le moyen du châtiment, sauvent leur âme… » (Arsenal Sacré, ou pratique de l'office de la Sainte Inquisition, édition de Rome, 1730, page 263.)

Qu'on fasse attention à cette phrase : Il est nécessaire d'en venir au Rigoureux examen, la torture ayant été précisément inventé pour, etc., etc… N'est-il pas évident que Rigoureux examen et torture découlent nécessairement l'un de l'autre, sont inséparables ; que le Rigoureux examen veut précisément dire : examen au moyen de la torture ?

Eh bien ! comme je tiens, dans cette circonstance-ci, à être inattaquable, je vais, au risque de devenir ennuyeux, citer d'autres

passages de l'Arsenal Sacré, pour démontrer péremptoirement que le Rigoureux examen n'admettait pas l'absence de la torture.

On lit à la page 282 au chapitre : Manière de continuer ou reporter les tourments : « Il convient quelquefois, à cause de l'atrocité du délit… ou d'autres importantes considérations, de répéter ou continuer la torture : dans ce cas, les juges devront, à la fin du premier examen rigoureux, faire ajouter, par le Notaire, cette clause, Animo tamen… qui marque dans les juges la volonté de continuer la dite torture… »

On lit à la page 285… « Alors les juges ordonnent qu'il soit suspendu à la corde, lequel se met à crier disant : Ahi !… mon Dieu !… Ô Sainte Marie !… pitié !… ou bien il garde le silence. »

(Vous le voyez, tout est là. Ce n'est que le code que je cite ici ! Eh bien ! le code exprime les cris parce qu'il les prévoit ! La procédure exprime les cris parce qu'elle les entend.)

« Cela fait on l'interroge comme il suit :

Si tout ce qu'il a avoué dans son premier examen rigoureux est vrai… si, dans la torture, le prévenu persiste dans la négative, on terminera l'examen comme suit… »

Page 283 — « Souvent il arrive que le prévenu ne veut pas répondre avec précision ; mais il le fait en termes évasifs : je ne sais… je ne me souviens pas… cela peut être… je ne crois pas… Dans ce cas il est nécessaire d'en venir contre lui au Rigoureux examen (toujours la formule du jugement de Galilée) pour tirer de lui une réponse précise, satisfaisante… Après l'avoir fait suspendre, on l'interrogera dans sa torture. »

Eh bien ! voyons : peut-on raisonnablement prétendre que la torture ne soit pas une conséquence implicite, directe, formelle, nécessaire, de l'examen rigoureux ?

N'est-il pas de toute évidence que l'une est le corollaire obligé de l'autre ?

On dit que dans la sentence de Galilée, le mot torture n'est pas même prononcé… Mais il ne l'est pas davantage dans la sentence de cette femme de Novare dont j'ai parlé ! La pauvre femme n'en a pas moins été torturée. Sa sentence, comme celle de Galilée, ne porte que les mots Rigoureux examen. Elle a été torturée : Galilée a donc dû l'être aussi, puisque les deux sentences sont exactement les mêmes.

Mais il y a plus. D'après le texte de la sentence de Galilée, il est évident que les Inquisiteurs le soupçonnaient sur son intention. Il ne pouvait en être autrement puisqu'ils le déclarent véhémentement suspect d'hérésie. Eh bien ! du moment que le soupçon sur l'intention du prévenu s'élevait dans l'esprit des Inquisiteurs, ils n'étaient plus libres, d'après leur infernal code, ils n'étaient plus libres d'épargner la question au prévenu.

Voyez aux pages 267, 268, 270, de l'Arsenal Sacré, au titre : Manière d'examiner, dans la torture, sur l'intention seulement.

« Dans ce cas, (celui où ils doutent de l'intention du prévenu,) les seigneurs Inquisiteurs décrètent qu'il soit mis à la torture sur l'intention et la croyance… Et ils ordonnent que le prévenu soit conduit au lieu du tourment, qu'il soit mis à nu, attaché, appliqué à la corde… » Et à la page 266 — « Si le prévenu confesse le délit dans les tourments, on devra immédiatement l'interroger, en

continuant la dite torture, sur l'intention et la croyance ; et l'examen se terminera par la signature du notaire… »

Comment pourrait-on douter, après ces nombreuses citations, que Galilée ait réellement souffert la torture ? Il n'y a pas de milieu, ou il faut admettre qu'il a été torturé, ou il faut avouer que les Inquisiteurs ont violé les devoirs que leur imposait le code inquisitorial, et qu'ils ont dérogé à toutes les habitudes de procédure du Saint Office. Eh bien ! qu'on produise donc un seul cas où ils aient dérogé, par indulgence, à la procédure ordinairement suivie !

Les Inquisiteurs ont eu des doutes sur les intentions de Galilée ; ils le constatent dans la sentence : le code inquisitorial les oblige, dans ce cas, de décréter la torture ; ils constatent, dans le jugement, que vu leurs doutes sur l'intention de Galilée, ils ont eu recours au rigoureux examen contre lui ; ces mots sont la forme invariable dans laquelle la torture est décrétée ; aucune procédure n'en a jamais indiqué d'autre : va-t-on conclure de tout cela qu'il n'a pas dû être torturé ? Le bon sens, la logique, le raisonnement, l'évidence n'existent-ils plus quand il s'agit du Saint Office ?

Non, il faut admettre l'évidence ! Il faut savoir reconnaître la vérité, quand elle brille comme le soleil ! Il faut savoir admettre un tort n'importe où on l'aperçoit ; savoir avouer une faute, n'importe qui l'a commise !

Galilée a dû être torturé, puisqu'il était violemment soupçonné d'hérésie, et que les Inquisiteurs doutaient de son intention : il l'a certainement été, puisque la sentence porte que l'on a eu recours contre lui au rigoureux examen.

Et puis, une remarque, en passant. Qu'est-ce que c'est que l'abjuration de Galilée ? C'est la renonciation à une croyance sincère, profonde, invincible chez lui, parce qu'elle était le résultat de ses études, de ses méditations, de ses observations astronomiques, de son expérience personnelle, en un mot ; c'est la déclaration que ce qu'il sait être vrai, il le proclame faux ; c'est l'admission que ce qu'il voit de ses yeux, il ne le voit pas ; c'est l'affirmation, en quelque sorte, que le soleil ne luit pas. Eh bien ! à première vue, mettant de côté pour un instant toutes les preuves que je donne, est-il probable qu'un esprit de cette portée, qu'un caractère de cette trempe, qu'un homme qui a toujours fait preuve d'une si grande indépendance personnelle, d'une si haute élévation de sentiments, est-il probable, est-il croyable que sans la plus terrible pression morale, que sans la plus barbare coercition physique, il aurait consenti à abjurer sa conviction la plus intime, la plus chère ? Cela n'est pas dans la nature.

Après son abjuration, Galilée croyait au mouvement de la terre tout aussi fermement, tout aussi sincèrement qu'avant, car la persécution n'a jamais changé les convictions intimes de qui que ce soit, et ce n'étaient certainement pas les raisonnements des Inquisiteurs qui avaient pu lui démontrer la fausseté de sa doctrine ! Eh bien ! peut-on croire qu'on lui ait arraché cette négation d'une doctrine qu'il n'abjurait pas intérieurement sans avoir eu recours aux plus terribles moyens dont le Saint-Office pût disposer ? Évidemment non !

On a dû le traiter avec indulgence, dit-on, vu son grand âge, ses qualités personnelles… Misère et ineptie que tout cela !

En vérité, il faut bien peu connaître le Saint Office ; il faut ignorer bien profondément toute l'histoire du 15 et du 16 siècle

pour exprimer cette pensée !

D'abord je ne vois pas pourquoi, quand on humiliait si inhumainement le génie, quand on torturait si brutalement la conscience, je ne vois pas, dis-je, pourquoi on aurait été si humain, si indulgent pour le corps. Je ne sache pas que le Saint Office ait jamais reculé devant une douleur à faire subir, devant un supplice à infliger !

Et puis, Galilée est-il donc le seul homme, illustre par son génie, sur lequel la terrible main du Saint Office se soit appesantie ? Mais on compte par douzaines les savants qu'il a torturés ; on compte par centaines ses victimes réellement illustres !

Jérôme de Prague, brûlé vif ! Savonarole, brûlé vif ! Étienne Dolet, brûlé vif ! Pierre Leclerc, brûlé à petit feu ! Anne Dubourg, ce savant et vertueux magistrat, étranglé, puis brûlé ! Vanini, torturé, et pendu après avoir eu la langue coupée, et brûlé après avoir été pendu ! Campanella, appliqué sept fois à la question en 24 heures ! Pallavicini, trahi et décapité ! Palearius, torturé et pendu ! Marc Antoine Dominis, torturé et empoisonné dans sa prison ! Sarpi, poignardé en pleine rue ! Giordano Bruno, torturé et brûlé vif ! Oliva, torturé avec tant de cruauté, qu'il s'élança par une fenêtre et se tua, pour éviter un second examen rigoureux ! Pierre Centeno, devenu fou par la crainte d'une seconde torture ! Dominique de Roxas, brûlé vif ! Losada, brûlé vif ! les trois Cazalla, brûlés ; Gonzalez, brûlé avec ses deux sœurs qui l'avaient caché dans leur maison ! Marie de Bourgogne, emprisonnée à 85 ans, torturée à 90 et tuée par la torture ! Jeanne Bohorques, morte pendant sa torture et reconnue innocente !!

J'ai dit que la vertu la plus pure ne trouvait pas grâce devant l'Inquisition. Elle a persécuté le bienheureux Jean d'Avila, l'apôtre de l'Andalousie ! Elle a persécuté Ste. Thérèse, St. Jean de Ribera, Louis de Grenade, l'Évêque Barthélemi de Las Casas, ce sublime défenseur des Indiens, André Cuesta, Évêque de Léon, le savant Montanus ! Elle a mis en jugement St. Jean de Dieu, St. Joseph Calasanz ! Elle a emprisonné St. Jean de la Croix, Louis de Léon ! Elle a détenu 18 ans en prison Barthélemi Carranza, Archevêque de Tolède, un des hommes les plus vertueux et les plus savants qu'ait produit l'Espagne ! Enfin je n'en finirais pas si je voulais énumérer tous les personnages célèbres, soit par leur savoir, soit par leur génie, soit par leur vertu, qu'elle a persécutés, torturés ou brûlés ! Et c'est là le tribunal de la clémence duquel on veut arguer !!

Après avoir parcouru ce martyrologe de la science, est-il si étonnant, paraît-il si impossible que Galilée ait été torturé ?

— Enfin, dit-on, Galilée s'est toujours obstinément refusé à dévoiler les faits de son procès !

— Eh ! mais c'est précisément en faveur de la thèse que je soutiens que cela prouve ! Galilée a tu quelque chose ? Il y avait donc quelque chose à taire. Ah ! ce silence obstiné il ne l'a pas gardé sans de bien graves raisons !

Non seulement Galilée ne voulait rien révéler sur son procès, mais Niccolini lui ayant demandé si on lui avait défendu d'en parler, il ne put pas même tirer de lui un oui ou un non, et la figure de Galilée resta strictement impassible, « sauf, » dit Niccolini, « une légère rougeur qui colora ses joues, ce qui me fit juger

qu'il devait y avoir quelque chose. » Que pouvait être ce quelque chose ? On le devine sans peine !

L'Inquisition avait l'habitude de faire jurer à ses victimes de ne rien révéler, soit par écrit, soit en paroles, soit par simples signes, de tout ce qui avait pu leur arriver pendant leur détention : le tout sous peine d'emprisonnement sous bon plaisir dans les prisons secrètes. Or, ceux qui avaient déjà passé par les prisons ordinaires n'avaient, certes, nulle envie d'essayer les autres ! Eh bien ! Galilée a dû, lui aussi, faire cette promesse ; et la preuve qu'il l'a vraiment faite, c'est qu'il l'a tenue !

Enfin, Niccolini, qui l'a reçu au sortir des mains de l'Inquisition, écrit à son gouvernement : « Dieu veuille que nous soyions à temps, car il me semble bien affligé, bien tombé et bien brisé. » Que signifient ces mots, être à temps, bien brisé ?

N'est-il pas raisonnable de conjecturer qu'ils se rapportent bien plutôt au corps qu'à l'esprit ? D'ailleurs les mémoires du temps prouvent qu'après son procès il souffrait d'une hernie, incommodité dont il ne se plaignait pas auparavant ! Or, la hernie était une conséquence presque habituelle du supplice de la corde.

Eh bien ! de toutes ces citations, de tous ces faits, de toutes ces analogies, de toutes ces coïncidences, de tous ces témoignages, de toutes ces présomptions, peut-on tirer d'autre conclusion que celle-ci : GALILÉE A VRAIMENT ÉTÉ TORTURÉ !

J'ai dit que je tirais des inductions ! Ne pouvais-je pas dire, sans m'exposer à être taxé de légèreté, que j'apportais des preuves concluantes, décisives ?

N'y a-t-il pas mille faits historiques moins appuyés dont personne ne songe à douter ?

La condamnation de Galilée fut transmise avec toute l'importance et l'apparat d'une pièce diplomatique à toutes les cours et à toutes les universités de l'Europe.

Quant à Galilée lui-même, on lui fit grâce des prisons du Saint Office, et on le relégua dans les Jardins de la Trinité du Mont ; puis on lui permit d'aller à Sienne, chez l'Archevêque Piccolomini, où il passa cinq mois ; enfin, on lui permit de se réfugier dans une maison de campagne à Arcetri, près de Florence. C'est là qu'il vit la fin de son emprisonnement et de sa vie.

Feller prétend qu'à Arcetri, il vécut comme il voulut. C'est une grossière erreur, démentie par les écrivains du temps et surtout par le sénateur Nelli ; démentie de nos jours par Monsieur Arago ; démentie par Galilée lui-même qui, dans ses lettres, parle souvent de sa prison d'Arcetri (della mia carcere d'Arcetri) ; et démentie enfin par les documents officiels. On peut encore voir à Florence, où on la conserve, la réponse qui lui fut faite quand il demanda la permission de recevoir ses amis et d'aller à la ville.

Cette réponse porte l'injonction de s'abstenir désormais de toute demande, sous peine d'être renvoyé dans les prisons de l'Inquisition. Était-ce là vivre comme il voulait ?

Il ne peut voir ses amis, ni sortir de sa maison, sans permission ; et ce n'est pas là être en prison, d'après les admirateurs du saint office !! Il ne fut jamais emprisonné, disent-ils, ni avant ni après sa sentence ! et, en disant cela, ils savent qu'ils jouent sur les mots ; et ils profitent de ce que Galilée n'était pas (après sa sentence) dans les prisons même de l'Inquisition, pour affirmer

audacieusement qu'il ne fut jamais emprisonné ; comme si un homme qui est privé de sa liberté personnelle, de la faculté d'aller et venir comme bon lui semble, de la jouissance de recevoir ses amis en tout temps, n'était pas en prison, fût-il dans un palais ! Voilà pour l'emprisonnement après la sentence. Quant à l'emprisonnement avant la sentence, que l'on nie parce que le certificat du geôlier n'est pas produit, en quelque sorte, il est indubitable qu'il a réellement été infligé : car j'ai démontré que Galilée avait été soumis à la question ; or, on n'a pu le soumettre à la question que dans les prisons même, dans la chambre des tourments. (In loco tormenti.)

Cette réponse sans nom qu'on lui a faite, on la lui a expédiée le jour même de la mort de sa fille, dont la compagnie et les soins adoucissaient un peu ses malheurs ! L'Inquisition savait appliquer la torture à l'âme avec autant d'effet qu'au corps !

Tous les auteurs s'accordent à dire que son procès l'avait vieilli de vingt ans et qu'à Arcetri il était accablé d'infirmités. Il est à regretter qu'ils ne nous aient pas laissé quelques détails sur ces infirmités, car ces détails eussent pu fournir la preuve certaine de l'application de la question.

En 1637 il eut le malheur de perdre la vue. Voici comment le noble martyr s'exprime à ce sujet, dans une lettre à Diodati, en date du 2 janvier 1638 :

« Ce Ciel, ce monde, cet univers, que par mes observations, et mes évidentes démonstrations (voyez combien l'abjuration était réelle), j'ai agrandi cent et cent mille fois au-delà de ce qu'avaient cru les savants de tous les siècles passés, sont maintenant si re-

streints, si diminués pour moi, qu'ils ne s'étendent pas au-delà de l'espace occupé par ma personne. »

« La mélancolie me ronge, » dit-il un peu plus loin, « une immense tristesse m'accable. »

Et, en effet, quels ne devaient pas être le chagrin, la tristesse, l'abattement qu'ont dû produire chez ce grand homme la barbarie et l'acharnement de ses persécuteurs ! Quelles colères intimes n'ont pas dû se faire jour, dans cet esprit qui connaissait sa force et auquel on interdisait d'en faire usage !

Néanmoins il y avait tant de puissance dans cette intelligence hors ligne, tant de vitalité dans ce génie, tant de pouvoir, de réaction dans cette nature d'élite, que c'est pendant les neuf années qu'il passa à Arcetri, qu'il composa ses meilleurs ouvrages, et en particulier ces Discours et démonstrations mathématiques que Lagrange disait ne pouvoir venir que d'un génie extraordinaire.

Que n'eût pas fait ce génie si, au lieu de l'humilier, de le séquestrer, de lui fermer son domaine, l'enseignement et la presse, on lui eut laissé toute latitude, toute liberté d'action ; si on l'eut applaudi pour ses découvertes, honoré pour ses travaux, encouragé dans ses recherches ?

« C'est du temps de sa réclusion à Arcetri, » dit M. Arago, « que datent les plus profondes publications de Galilée. La perte de la vue semblait avoir augmenté la pénétration intellectuelle, la puissance d'abstraction de ce génie immortel. Nous n'en finirions pas si nous voulions citer toutes ses remarques fines et marquées au coin de la plus grande sagacité sur diverses questions délicates d'astronomie. Ce puissant esprit éclaircissait quelquefois d'un

mot les questions pendantes à son époque ou bien, avec son regard d'aigle, il plongeait dans l'avenir de la science.

Ainsi il disait que les mouvements des étoiles, mieux observés, ajouteraient aux preuves qu'il avait données du mouvement de la terre : cette prédiction s'est réalisée. C'est dans ses ouvrages que l'on trouve la première idée de la méthode moderne de déterminer la parallaxe annuelle des étoiles. L'espace compris entre Saturne et les étoiles, » dit-il quelque part, « doit contenir des planètes encore invisibles. Les découvertes d'Uranus et de Neptune, 200 ans après sa mort, sont venues confirmer cette remarquable prévision. »

« On sait assez généralement, » dit M. Libri, « que Galilée a inventé le thermomètre, le compas de proportion et le microscope ; que sur une vague indication il a deviné et perfectionné le télescope, et qu'armé de ce puissant instrument, qu'il dirigea le premier vers le Ciel, il a découvert les satellites de Jupiter, les phases de Vénus, les taches et la rotation du soleil, les montagnes et la libration de la lune. On sait aussi qu'après avoir découvert l'isochronisme des oscillations du pendule, il appliqua cette remarque à la mesure du temps et à la musique, comme il a appliqué les observations des satellites de Jupiter à la détermination des longitudes en mer ; qu'il a posé les bases de l'hydrostatique, créé la dynamique en donnant la théorie de la chute des corps, et appliqué le principe des vitesses virtuelles au calcul des effets des machines. Mais on sait moins que Galilée s'était occupé de toutes les branches de la philosophie naturelle ; qu'il avait composé des traités spéciaux sur l'optique, sur le choc des corps, sur le magnétisme, sur le mouvement des animaux, et que si ces ouvrages ont péri, on en retrouve la substance dans ses autres écrits…

« Dans les mathématiques appliquées, dans la physique, Galilée a fait une foule de remarques ingénieuses dont on essaierait en vain de faire l'énumération. Ici c'est un procédé pour déterminer le poids de l'air ; là des recherches sur la chaleur rayonnante, qui, dit-il, traverse l'air sans l'échauffer et est différente de la lumière ; plus loin, des considérations sur la vitesse de la lumière dont il ne croit pas la propagation instantanée. La méthode pour apprécier la cohésion des corps, l'observation à l'aide de laquelle il détermine les rapports des vibrations, ses idées sur le magnétisme terrestre, sont bien dignes de remarque. Il a aussi fait de longues recherches sur le calcul des indivisibles, sur le calcul des probabilités ; sur la force par laquelle les corps agissent les uns sur les autres. Enfin sous le rapport du style, Galilée est un des meilleurs prosateurs et des plus illustres écrivains de l'Italie. Ses dissertations sont d'une clarté, d'une lucidité inconnue à son époque, et le raisonnement y est toujours simple et juste. »

Galilée est donc incontestablement un des génies les plus vastes, une des intelligences les plus sublimes que le monde ait vus.

Eh bien ! le plus grand crime de l'Inquisition, ce n'est pas d'avoir torturé le corps, c'est d'avoir essayé à étouffer le génie ; c'est d'avoir muré la pensée ; c'est d'avoir conséquemment nui au progrès de la science, à la dissémination des connaissances utiles, des travaux philosophiques.

Quel est le savant qui n'a pas dû être effrayé du traitement fait à Galilée ? Est-il raisonnable de croire qu'une aussi violente persécution n'a pu avoir aucun effet sur les hommes qui s'occupaient de recherches scientifiques ? Les bûchers allumés partout, en Italie, en Espagne, en France, en Allemagne, en Hollande, ne de-

vaient-ils pas avoir l'effet de forcer les intelligences d'élite de se dissimuler en quelque sorte, de se faire petites pour n'être pas aperçues des sbires de la pensée ?

Pendant tout le temps de sa réclusion à Arcétri, Galilée ne put, comme de raison, publier aucun de ses ouvrages. Il l'essaya bien à deux ou trois reprises différentes, mais comme sa sentence portait la défense formelle de rien publier, s'il envoyait un manuscrit quelque part, de suite arrivait une défense de l'imprimer, de la part du Saint-Office. Il réussit néanmoins, en 1638, à faire passer en Hollande le manuscrit de son grand ouvrage intitulé : Discours et démonstrations mathématiques sur deux nouvelles sciences, qui fut publié à Leyde la même année.

Ce grand penseur était obligé d'aller chercher des lecteurs à 400 lieues de son pays. Mais voyez encore quelle devait être sa position, quelles précautions il avait à prendre ! De peur d'un redoublement de rigueur, il obligea l'ami auquel il confia son manuscrit, d'affirmer, dans l'avertissement qu'il mettrait en tête de l'ouvrage, qu'il le lui avait dérobé.

Tous les genres de rigueurs, toutes les tyrannies possibles, toutes les tortures morales ont donc été infligées à ce véritable martyr de la science !

Eh bien ! c'est cette profonde infortune, c'est cet interminable supplice, c'est cette vie abreuvée de dégoûts, de vexations brutales, c'est cette série non interrompue de hideuses persécutions (Arago), que M. De Maistre, cet audacieux sophiste, cet impudent falsificateur de l'histoire, a ôsé railler, a osé qualifier, avec le rire du bourreau, d'historiette de Galilée ! Et cet homme parle, écrit,

se donne comme le défenseur-né de la morale, de l'honnêteté, de la justice, du droit, de la vérité !

Galilée attachait, comme de raison, beaucoup d'importance à ce que ses travaux et ses études ne fussent pas perdus pour la science, et il prit des précautions minutieuses pour transmettre à la postérité le fruit de ses méditations et de ses veilles. Il légua tous ces manuscrits à Viviani, son élève et presque son fils adoptif. Celui-ci les mit au net, mais fut obligé de les cacher, pour les soustraire aux recherches actives qui furent faites pour les découvrir. Le petit-fils de Galilée eut en sa possession plusieurs manuscrits importants du grand philosophe, mais étant entré dans les ordres, il les brûla par scrupule.

Après la mort de Viviani, les précieux manuscrits qu'il avait assemblés et enfouis dans un silo furent découverts par un domestique qui, ignorant la valeur de ce dépôt, crut n'en pouvoir mieux disposer qu'en les vendant à un charcutier, qui en fit des enveloppes.

Le sénateur Nelli, un des grands admirateurs de Galilée, étant un jour entré dans la boutique de ce charcutier pour y acheter quelque chose, l'enveloppe de l'objet acheté se trouva être une lettre autographe de Galilée. Nelli retourne de suite chez le charcutier, lui demande comment il se trouve en possession d'un pareil document, et le charcutier lui indique une valise toute pleine de chiffons, disait-il. Ces chiffons n'étaient rien moins que les lettres et les manuscrits de Galilée. Nelli acheta de suite la valise et son contenu, et commença un grand travail sur la vie du philosophe ; mais il mourut avant d'avoir pu l'achever. Les manuscrits de Galilée sont encore dans une bibliothèque particulière, à Florence, et ils forment plusieurs volumes.

Cette grande intelligence s'éteignit le 8 janvier 1642, l'année même de la naissance de Newton, qui occupa avec tant d'éclat et de gloire la place que Galilée avait laissée vide. Son génie passait dans un autre homme.

Galilée est mort à l'âge de 78.

Vous le voyez, Messieurs, la persécution que subit ce grand homme n'a pas été une affaire passagère, une querelle d'un moment, de quelques semaines ou de quelques mois. Elle ne s'est pas bornée à de simples tracasseries d'écoles, à de pures disputes théologiques ; elle n'a pas été seulement la conséquence des passions d'un moment, le résultat de l'inimitié ou de la mauvaise humeur de quelques hommes ; elle ne s'est pas bornée surtout à l'unique défense d'interpréter la Bible autrement qu'on ne l'avait fait jusqu'alors.

C'étaient, quoiqu'on en dise, les systèmes surannés, les routines consacrées par une longue habitude, les préjugés d'une intolérante ignorance qui s'insurgeaient contre le progrès des idées, contre la supériorité de génie, contre l'avancement de la science. C'était la philosophie scolastique qui se roidissait contre sa défaite.

C'était le passé qui se levait menaçant pour faire reculer l'avenir.

C'était l'ignorance qui ne pouvait supporter l'éclat d'une lumière trop subite.

C'étaient les introducteurs, dans le monde, de l'asservissement de l'esprit, de l'esclavage de la pensée humaine, qui jetaient un immense cri de colère et d'effroi à l'idée de son émancipation.

Ce n'était pas tant Galilée que l'on persécutait que les principes de libre arbitre moral, d'indépendance philosophique qu'il introduisait dans l'enseignement, dans les études scientifiques. Dans l'homme on poursuivait une idée que l'on croyait ennemie ! Avec le professeur on croyait proscrire l'œuvre.

Ce qui le prouve, c'est que l'on est encore plus stricte contre la doctrine que barbare envers l'individu. Une fois la condamnation prononcée, c'est l'intelligence que l'on séquestre avec le plus de rigueur ! C'est beaucoup plus contre le génie que contre l'individu que l'on sévit ! C'est à la pensée surtout que l'on interdit son domaine naturel, la libre communication avec les peuples, avec l'humanité !

Défense de rien écrire, de rien publier ! « Eh ! quoi ! » disait Micanzio au grand Inquisiteur, « même s'il voulait imprimer le Credo ? »

On savait que toutes ces défenses, que toutes ces prohibitions de l'intolérance n'atteignaient pas la pensée ; que l'âme conservait sa puissance méditative, sa force créatrice ; que fait-on ?

On ôte à l'illustre victime presque toute possibilité de faire de nouvelles découvertes scientifiques. À Arcetri ce grand homme se plaint qu'il n'a plus aucun moyen de pousser ses investigations, de continuer ses recherches, d'éclaircir ses doutes, de multiplier ses expériences, de compléter ses travaux.

« Il me restait pourtant beaucoup à faire, » écrit-il à Diodati.

Que de découvertes en germe, peut-être, dans ces paroles, venant d'une telle intelligence !

Hélas ! la lumière était sous le boisseau !

La lettre voulait tuer l'esprit !

Et puis, voyez quelle suite, quelle persévérance, dans ce combat livré par l'esprit d'intolérance aux idées progressives, à la science émancipée.

On condamne Copernic, et par contre-coup Galilée, en 1616. Quatre ans après, en 1620, on condamne Képler et ses démonstrations rigoureusement, exclusivement mathématiques. Treize ans plus tard, en 1633, on condamne Galilée personnellement, on l'emprisonne, on le torture, et on le force à l'abjuration d'une vérité mathématiquement démontrée.

De 1633 à 1642, pendant neuf ans, on le prive de sa liberté personnelle ; il ne peut voir librement ses amis ; on le tient séparé du reste du monde ; on met le séquestre sur son génie ! Il n'est pas dans un de ces sombres et sinistres édifices que l'on nomme prisons, je le sais ; mais personne, hormis le Grand-Duc de Toscane et les Inquisiteurs, ne peut le voir, l'approcher sans permis ! Il ne peut franchir l'enceinte de sa maison et de l'étroit enclos qui la contient.

Voilà ce que les admirateurs de l'Inquisition appellent n'être pas en prison… être traité avec tous les égards, tous les ménagements possibles !

Et puis, au moins, pour justifier ou expliquer ces rigueurs, s'agissait-il d'un crime commis ? Pas le moins du monde. On voulait tout simplement infliger une légère punition (style d'aujourd'hui) à l'un des plus grands génies de l'histoire qui s'était donné le tort de vouloir démontrer une vérité.

Cette légère punition, c'est la disparition de ce génie de la société dont il était la plus haute gloire. Cela dure neuf ans ; mais avec les admirateurs de l'Inquisition, qu'est-ce que neuf ans dans la vie d'un homme, en aurait-il déjà soixante-dix ? Ces philanthropes d'une nouvelle espèce n'ont pas encore réussi à découvrir là, je ne dirai pas une monstruosité, mais même la plus simple exagération de rigueur.

Pendant ces neuf années il ne peut rien publier, rien communiquer de ses méditations au monde savant. En tant qu'écrivain c'est le silence absolu et perpétuel qu'on lui impose. Pourquoi ? Parce qu'il tenait trop à ses opinions, dit Bergier, opinions que tout le monde a adoptées depuis. Son corps n'était pas au cachot, dit-on. — Non, sans doute ; mais son intelligence, son âme, sa pensée, y étaient bien certainement ! C'est bien plus encore le génie auquel il est défendu de franchir le seuil ; et il faut qu'un de ses amis aille jusqu'au fond de la Hollande, à quatre cent lieues de Florence, pour faire imprimer une de ses œuvres ! Et encore est-il obligé de déclarer qu'il la lui a dérobée, de peur de le compromettre !

Et après tout cela, on n'a que des sarcasmes et des injures à jeter à ceux qui osent observer que Galilée n'a pas été traité avec toute la douceur possible !

Après sa mort, les familiers de l'Inquisition prétendent que ses dernières dispositions sont entachées de nullité, parce qu'ayant été pénitencié par l'Inquisition, il n'avait pas le droit de tester. Il fallut, pour que ses dernières volontés fussent respectées, que les trois plus célèbres légistes de Florence décidassent que sa condamnation ne l'avait pas flétri !

Ce ne fut que cent quinze ans après la mort de ce grand homme, et grâce à Benoit XIV, l'un des Pontifs les plus éclairés qui aient gouverné l'Église, que l'on commença à permettre l'impression des ouvrages où l'on traitait du mouvement de la terre. Néanmoins il était toujours défendu d'exposer le système de Copernic comme étant la vérité scientifique. On permettait seulement de le présenter sous forme d'hypothèse.

Enfin, le 16 août 1820, deux cents ans exactement après la condamnation des démonstrations mathématiques de Kepler, la congrégation du Saint Office décida que l'on pouvait se servir de l'affirmation en exposant le système de Copernic ; et deux ans plus tard, le 17 décembre 1822, la même congrégation rendit un jugement définitif confirmant la permission donnée en 1820, et déclarant permises à Rome l'impression et la publication « d'ouvrages traitant de la mobilité de la terre et de l'immobilité du soleil, selon l'opinion commune des astronomes modernes. » (Operum tractantium de mobilitate terræ et immobilitate solis, juxtà communem modernorum astronomorum opinionem.) Ce dernier décret fut approuvé et ratifié par le Pape Pie VII. Malgré cela, les ouvrages de Copernic, de Foscarini, de Stunica, de Kepler et de Galilée ne furent rayés de la liste de l'Index qu'en 1835.

Ce n'est donc réellement qu'en 1822 que, débordée de toutes parts, isolée dans le monde scientifique, reléguée en quelque sorte au bas de l'échelle intellectuelle, l'Inquisition a permis, sans réserve, d'enseigner la science de Copernic, de Kepler et de Newton.

Ce n'est donc qu'en 1822, il y a trente-quatre ans, que l'Inquisition a formellement autorisé la croyance au monde tel que Dieu l'a fait !

Il y avait deux cents ans que la vérité philosophique, la science moderne, la vraie science chrétienne, au fond, frappaient à la porte et n'étaient pas admises !!!

L. A. DESSAULLES.

Sources et licence

Texte : https://fr.wikisource.org/wiki/Galil%C3%A9e%2C_ses_travaux_scientifiques_et_sa_condamnation. Domaine public ; transcription Wikisource CC BY-SA 4.0. Mise en forme : liregratuitement.com. Tout ce que nous ajoutons reste libre.